

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2309

28 octobre 2010

SOMMAIRE

Adforce Networks	110830	Schiffahrts Gesellschaft Reederei Ham-	110822
Boulder S.A.	110832	burg S.A.	110822
Caves St. Remy-Desom S.à r.l.	110816	Select Tech S.A.	110823
Invest S.A.	110824	Select Tech S.A.	110823
LBREP II Duna S.à r.l.	110811	Select Tech S.A.	110823
LBREP II Neptune S.à.r.l.	110811	Select Tech S.A.	110822
Luxembourg Shipping Services S.A.	110812	Serico Luxembourg S. à r.l.	110822
Media Partners S.A.	110812	Setrim S.A.	110823
Meridiana S.A.	110812	Seven Ventures Holding S.A.	110826
M.M.P. S.A.	110812	Smart Asset Management (Luxembourg)	
Mpulse S.A.	110812	S.A.	110822
Multitel S.à r.l.	110813	Société de Participation Européenne et In-	
Multiutility S.A.	110813	ternationale S.A. (SPEI S.A.)	110823
Nexar Capital Group S.C.A.	110786	Société de Participation Européenne et In-	
Nvision S.A.	110813	ternationale S.A. (SPEI S.A.)	110826
Oben der Kirch s.à r.l.	110814	Sorbatim S.à.r.l.	110826
Observe LuxCo S.à r.l.	110814	Sorim S.A.	110826
Observe LuxCo S.à r.l.	110814	SSCP Enviro Parent S.à r.l.	110821
Oloron S.A.	110814	Stader GmbH	110827
POSEIDON Luxco Holdings S.à r.l.	110815	Symfo International S.A.	110827
Prestatec Sàrl	110815	Talamone S.A.	110827
Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l.	110815	Tank and Wash Syrdall S.A.	110827
Real Estate Hotels S.A.	110813	TGF Communication S.A.	110828
Real Estate Hotels S.A.	110814	Thosan	110828
Real Estate Hotels S.A.	110815	TK II Colinvest S. à r.l.	110828
Real Estate Hotels S.A.	110816	Trotto International S.A.	110828
Remy Cointreau Luxembourg S.A.	110816	Tulip Invest Holding S.A.	110828
Robelco International Real Estate Deve-		Utilities S.A.	110829
lopments S.A.	110817	Utilities S.A.	110829
Robelco International Real Estate Deve-		Utilities S.A.	110829
lopments S.A.	110817	Valbonne I	110832
Royale Neuve VIII S.A.	110821	Varsagrup S.A.	110829
Royale Neuve VIII S.A.	110817	Vedipar S.A.	110830
RTS Finance S.A.	110821	William II Finance S.à.r.l.	110830

Nexar Capital Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.334.

In the year two thousand and ten,
on the third day of September.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Nexar Capital Group S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147334 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, on 3 June 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 19 August 2009 number 1597. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, on 20 August 2010, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Mr. Alexandre Gobert, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr. Rodolphe Mouton, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. -That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Cancellation of the existing beneficial units of category A for no consideration;
2. Creation of four new categories of beneficial units namely: the beneficial units of category B, the beneficial units of category C, the beneficial units of category D and the beneficial units of category F;
3. Issuance of three million three hundred sixty-five thousand seventy-seven (3,365,077) beneficial units of category B;
4. Issuance of three million sixteen thousand seven hundred sixty-seven (3,016,767) beneficial units of category D;
5. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company;
6. Complete restatement of the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose; and
7. Miscellaneous.

II. -That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting, representing also the totality of the holder of beneficial units of category A of the Company, decides to cancel the existing beneficial units of category A of the Company without consideration. The general meeting also approves that the amount of nine million eight hundred twenty five thousand two hundred sixty-eight US dollars (USD 9,825,268.-) corresponding to the cancelled beneficial units of category A shall be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The general meeting decides to approve the creation of four (4) new categories of beneficial units namely: the beneficial units of category B, the beneficial units of category C, the beneficial units of category D and the beneficial units of category F.

The Beneficial Units of category B shall have no voting rights and shall be entitled to participate in the profits of the Company in the manner set forth in article 22 of the articles of association of the Company.

The Beneficial Units of category C shall have voting rights equivalent to those of the Shares and shall be entitled to participate in the profits of the Company in the manner set forth in article 22 of the articles of association of the Company.

The Beneficial Units of category D shall have no voting rights equivalent to those of the Shares and shall be entitled to participate in the liquidation surplus of the Company in the manner set forth in article 24 of the articles of association of the Company.

The Beneficial Units of category F shall have no voting rights and shall not participate in the profits of the Company. The Beneficial Units of category F shall however be entitled to an interest in the manner set forth in article 22 of the articles of association of the Company and shall also be entitled to a liquidation preference in the manner set forth in article 24 of the articles of association of the Company.

Subject to the provisions of article 8 of the articles of association of the Company and the provisions of any shareholders' agreement, the Beneficial Units shall be redeemable.

Subject to the provisions of any shareholders' agreement the Beneficial Units of Category B, the Beneficial Units of Category D and the Beneficial Units of Category F shall be convertible into Beneficial Units of Category C.

Third resolution

The general meeting decides to approve the issuance of three million three hundred sixty-five thousand seventy-seven (3,365,077) beneficial units of category B with a nominal value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each, with an aggregate share premium of seven million four hundred ten thousand eight hundred fifty-five US dollars and thirty-five cents (USD 7,410,855.35-).

Subscription and Payment

There appears Mrs Carole Noblet, pre-named, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers mentioned below, on the basis of proxies which will remain attached to the present deed, to the issue of beneficial units of category B as follows:

- one million two hundred four thousand nine hundred ninetyseven (1,204,997) beneficial units of category B by Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P. O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.V.I., under number MC-17567, for a total amount of two million six hundred sixty-five thousand seven hundred ninety-five US dollars and sixty-two cents (USD 2,665,795.62-), consisting in twelve thousand forty-nine US dollars and ninety-seven cents (USD 12,049.97-) for the nominal value of the beneficial units of category B and consisting in two million six hundred fifty-three thousand seven hundred forty-five US dollars and sixty-five cents (USD 2,653,745.65-) for the share premium account of the Company, on the basis of a proxy given in New York, on September 3rd 2010; and

- two million one hundred sixty thousand eighty (2,160,080) beneficial units of category B by Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P. O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.V.I., under number MC-19261, for a total amount of four million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred ten US dollars and fifty cents (USD 4,778,710.50-), consisting in twenty-one thousand six hundred US dollars and eighty cents (USD 21,600.80-) for the nominal value of the beneficial units of category B and consisting in four million seven hundred fifty-seven thousand one hundred nine US dollars and seventy cents (USD 4,757,109.70-) for the share premium account of the Company, on the basis of a proxy given in New York, on September 3rd, 2010.

All the beneficial units of category B have been fully paid in cash by the subscribers, so that the amount of seven million four hundred forty-four thousand five hundred six US dollars and twelve cents (USD 7,444,506.12-), consisting in thirty-three thousand six hundred fifty US dollars and seventy-seven cents (USD 33,650.77-) for the nominal value of the beneficial units of category B and consisting in seven million four hundred ten thousand eight hundred fifty-five US dollars and thirty-five cents (USD 7,410,855.35-) for the share premium account of the Company, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting decides to approve the issuance of three million sixteen thousand seven hundred sixty-seven (3,016,767) beneficial units of category D with a nominal value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each fully paid in.

Subscription and Payment

There appears Mrs Carole Noblet, pre-named, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers mentioned below, on the basis of proxies which will remain attached to the present deed, to the issue of beneficial units of category D as follows:

- one million eighty thousand two hundred seventy-one (1,080,271) beneficial units of category D by Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., pre-named, for a total amount of ten thousand eight hundred two US dollars and seventy one cents (USD 10,802.71-), on the basis of a proxy given in New York, on September 3rd 2010; and

- one million nine hundred thirty-six thousand four hundred ninety-six (1,936,496) beneficial units of category D by Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., pre-named, for a total amount of nineteen thousand three hundred sixty-four US dollars and ninety-six cents (USD 19,364.96-), on the basis of a proxy given in New York, on September 3rd, 2010.

All the beneficial units of category D have been fully paid in cash by the subscribers, so that the amount of thirty thousand one hundred sixty-seven US dollars and sixty-seven cents (USD 30,167.67-) is from now at the disposal of the Company as it has been certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting decides to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 7.** The Company has currently issued three million three hundred sixty-five thousand seventy-seven (3,365,077) Beneficial Units of category B having a par value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each and three million sixteen thousand seven hundred sixty-seven (3,016,767) Beneficial Units of category D having a par value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each. The Company may issue from time to time Beneficial Units of category C and Beneficial Units of category F.

The Beneficial Units of category B shall have no voting rights and shall be entitled to participate in the profits of the Company in the manner set forth in Article 22 hereof and shall be entitled to participate in the liquidation of the Company in the manner set forth in Article 24 hereof.

The Beneficial Units of category C shall have voting rights equivalent to those of the Shares and shall be entitled to participate in the profits of the Company in the manner set forth in Article 22 hereof and shall be entitled to participate in the liquidation of the Company in the manner set forth in Article 24 hereof.

The Beneficial Units of category D shall have no voting rights and shall not participate in the profits of the Company but shall be entitled to participate in the liquidation surplus of the Company in the manner set forth in Article 24 hereof.

The Beneficial Units of category F shall have no voting rights and shall not participate in the profits of the Company. The Beneficial Units of category F shall however be entitled to an interest in the manner set forth in Article 22 hereof shall also be entitled to a liquidation preference in the manner set forth in Article 24 hereof.

Subject to the provisions of Article 8 below and the provisions of any Shareholders' Agreement, the Beneficial Units shall be redeemable.

Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement the Beneficial Units of Category B, the Beneficial Units of Category D and the Beneficial Units of Category F shall be convertible into Beneficial Units of Category C.”

Sixth resolution

The general meeting decides to fully restate the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose, so as to read as follows:

“Definitions

Unless otherwise specified, capitalized terms used in these Articles of Association shall have the meaning set forth below,

"Articles of Association" shall mean the articles of association of the Company as amended from time to time;

"Average EBITDA" shall mean, as of certain date, an amount equal to the sum of EBITDA for the eight (8) consecutive quarters ending immediately preceding such date, divided by two (2);

"Beneficial Units" shall mean all the Beneficial Units of category B, all the Beneficial Units of category C, all the Beneficial Units of category D and all the Beneficial Units of category F of the Company;

"Beneficial Units of category B" shall mean the non-voting and participating beneficial units of category B, having a par value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association;

"Beneficial Units of category C" shall mean the voting (with voting rights equivalent to the Shares) and participating beneficial units of category C having a par value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association;

"Beneficial Units of category D" shall mean the non-voting and nonparticipating beneficial units of category D, having a par value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association;

"Beneficial Units of category F" shall mean the non-voting and nonparticipating beneficial units of category F, having a par value of seven US Dollars and thirty-five (USD 7.35) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association;

"Beneficial Units of category F Interest Preference" shall have the meaning set forth in Article 22 of the Articles of Association;

"Beneficial Units of category F Liquidation Preference" shall have the meaning set forth in Article 24 of the Articles of Association;

"Business Plan" shall mean the business plan of the Company as agreed by the Manager together with any subsequent business plans approved by the Manager in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement;

"Cash Equivalent Proposal" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"Closing Date" means the 3rd September 2010;

"Company" shall have the meaning set forth in Article 1 of the Articles of Association;

"Company Common Interests" shall mean the Shares of the Company, the Beneficial Units of category B and the Beneficial Units of category C;

"Company Financial Statements" shall have the meaning set forth in Article 20 of the Articles of Association;

"Company ROFR Notice" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"Control" shall mean the power, directly or indirectly, to direct or cause the direction of the management and policies of another Person whether by ownership of securities, shares or interests, contract, law or otherwise to be determined in accordance with the criteria set forth in article 309 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended; the term "Controlled" should be construed accordingly;

"Day" shall mean any day other than a Saturday, Sunday, or a day on which commercial banks in Luxembourg, the United States of America or France are authorized or required by law to close;

"EBITDA" shall mean, with respect to any fiscal period, the consolidated net income or loss of the Company and its Subsidiaries for such period set forth in the Company's consolidated income statement for such period prepared in accordance with IFRS, adding to such net income or loss any amounts deducted for interest, taxes, depreciation and amortization;

"Employed Partner" means any individual party to any Shareholders' Agreement and being at the same time employed by the Company or any of its Subsidiaries;

"IFRS" shall mean the standards promulgated by the International Accounting Standards Board. For the avoidance of doubt, notwithstanding the fact that the Company is required to file with the Luxembourg trade and companies register financial statements established in accordance with generally accepted accounting principles in the Grand Duchy of Luxembourg, any calculation based on accounting definitions in or reference to the Company's consolidated financial statements in these Articles of Association, shall mean such calculation based on accounting definitions in or reference to the Company's consolidated financial statements as determined under IFRS;

"Indemnified Person" shall have the meaning set forth in Article 25 of these Articles of Association;

"Interests" shall mean the Shares of the Company and the Beneficial Units of the Company;

"Law" shall have the meaning set forth in Article 1 of the Articles of Association;

"Management Fees" shall mean management fees properly recorded as income, net of (i) client/investor rebates or discounts of such fees and (ii) placement or similar fees related to the placement or introduction of client/investor assets, in each case, properly recorded as expense or contra-revenue items in the Company's consolidated financial statements in accordance with IFRS and excluding any fees that are accounted for in the calculation of the Performance Fees;

"Management Share" shall have the meaning set forth in Article 6 of the Articles of Association;

"Manager" shall have the meaning set forth in Article 13 of the Articles of Association;

"Non Transferring ROFR Shareholders" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"Non-Transferring ROFR Shareholders Notice" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"Offered Interests" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"Other Tag Shareholders" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Performance Fees" shall mean performance fees properly recorded as income, net of (i) client/investor rebates or discounts of such fees and (ii) placement or similar fees related to the placement or introduction of client/investor assets, in each case, properly recorded as expense or contra-revenue items in the Company's consolidated financial statements in accordance with IFRS and excluding any fees that are accounted for in the calculation of Management Fees;

"Permitted Transfers" shall mean any transfers considered as permitted transfers pursuant to the provisions of any Shareholders' Agreement;

"Person" shall mean an individual, corporation, limited liability company, partnership or unincorporated organization, joint venture, joint company or other entity;

"Reserved Matters" shall have the meaning set forth in Article 17 of the Articles of Association;

"Right of First Refusal" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"ROFR Interests" shall mean, together, the Company Common Interests and the Beneficial Units of category D.

"ROFR Notice" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"Shareholder" shall mean any Person holding Shares;

"Shareholders' Agreement" shall mean any shareholders' agreement with respect to the Company and the Manager which may be executed from time to time among the Company, the Manager and the Shareholders;

"Shares" shall mean all the shares, having a par value one cent of US dollar (USD 0.01) each, including the Management Share, issued by the Company from time to time;

"Specified Price" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"Subsidiary" shall mean a Person (other than an individual) Controlled by the Company from time to time;

"Supervisory Board" shall have the meaning set forth in Article 19 of the Articles of Association;

"Tag Acceptance Notice" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Tag-Along Right" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Tag Buyer" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Tag Interests" shall mean, together, the Company Common Interests and the Beneficial Units of category D.

"Tag Notice" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Tag Seller" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Tag Seller's Sale Percentage" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Tag Transfer" shall have the meaning set forth in Article 12 of the Articles of Association;

"Third Party" shall mean any Person which is not a Shareholder;

"Transfer" shall mean, with respect to any Interest, any direct or indirect sale, conveyance, assignment, transfer, pledge, hypothecation, mortgage, gift, exchange, contribution or any other disposition or encumbrance whatsoever of such Interest, including the grant of an option or other right, whether voluntarily, involuntarily or by operation of law;

"Transferee" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association;

"Transferor" shall have the meaning set forth in Article 11 of the Articles of Association; and

"USD" means U.S. Dollars being the lawful currency of the United States of America.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Nexar Capital Group S.C.A." (the "Company"), which shall be governed by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The duration of the Company shall be unlimited.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by simple resolution of the Manager.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for the liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the Company. The other Shareholders and holders of Beneficial Units of category C shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders and holders of Beneficial Units of category C in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - Shares - Beneficial units

Art. 6. The Company has a subscribed share capital of one hundred fortyone thousand nine hundred twenty-four US dollars and twelve cents (USD 141,924.12) divided into fourteen million one hundred ninety-two thousand four hundred eleven (14,192,411) shares and one (1) nonredeemable management share (hereinafter the "Management Share"), with a par value of one cent of US dollar (USD 0.01) each.

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred thousand US dollars (USD 500,000) consisting of fifty million (50,000,000) shares, having a par value of one cent US dollar (USD 0.01) each.

For a period of five (5) years from the date of the publication of these Articles of Association, the Manager is hereby authorized to issue Shares and to grant options to subscribe for Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issuance without reserving to the existing Shareholders a pre-emptive right to subscribe to the shares issued, subject to any pre-emptive rights to subscribe to the shares pursuant to any Shareholders' Agreement.

Each time the Manager shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, Article 6 of these Articles of Association shall be amended so as to reflect the result of such action and that the Manager shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Such amendment shall not require application of the provisions of Article 23 below.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders and of the holders of Beneficial Units of category C adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 7. The Company has currently issued three million three hundred sixtyfive thousand seventy-seven (3,365,077) Beneficial Units of category B having a par value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each and three million sixteen thousand seven hundred sixty seven (3,016,767) Beneficial Units of category D having a par value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each. The Company may issue from time to time Beneficial Units of category C and Beneficial Units of category F.

The Beneficial Units of category B shall have no voting rights and shall be entitled to participate in the profits of the Company in the manner set forth in Article 22 hereof and shall be entitled to participate in the liquidation of the Company in the manner set forth in Article 24 hereof.

The Beneficial Units of category C shall have voting rights equivalent to those of the Shares and shall be entitled to participate in the profits of the Company in the manner set forth in Article 22 hereof and shall be entitled to participate in the liquidation of the Company in the manner set forth in Article 24 hereof.

The Beneficial Units of category D shall have no voting rights and shall not participate in the profits of the Company but shall be entitled to participate in the liquidation surplus of the Company in the manner set forth in Article 24 hereof.

The Beneficial Units of category F shall have no voting rights and shall not participate in the profits of the Company. The Beneficial Units of category F shall however be entitled to an interest in the manner set forth un Article 22 hereof and shall also be entitled to a liquidation preference in the manner set forth in Article 24 hereof.

Subject to the provisions of Article 8 below and the provisions of any Shareholders' Agreement, the Beneficial Units shall be redeemable.

Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement the Beneficial Units of category B, the Beneficial Units of category D and the Beneficial Units of category F shall be convertible into Beneficial Units of category C.

Art. 8. The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law and any Shareholders' Agreement, redeem its own Shares and Beneficial Units.

In the event that the Beneficial Units so redeemed are cancelled, such cancellation shall be recorded by notarial deed.

In the event that the Beneficial Units so redeemed remain in the Company's portfolio, they may be reallocated, upon decision of the Manager.

Art. 9. All Shares and Beneficial Units of the Company shall be issued in registered form only.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to any successor manager to be later appointed by a general meeting of the Shareholders and holders of Beneficial Units of category C.

A register of Shares (the "Shareholders' Register") and a register of Beneficial Units (the "Register of Beneficial Units"), shall be kept by the Company.

The Shareholders' Register and the Register of Beneficial Units are hereinafter referred together as the "Registers." Such Registers shall contain the name of each owner of Shares and holder of Beneficial Units, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares or Beneficial Units held by him.

The inscription of the Shareholder's name and the name of the holder of the Beneficial Units in the Registers evidences his right of ownership of such Shares or Beneficial Units.

All share certificates shall be signed by the Manager.

The Company may accept, and inscribe into the Registers any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee; provided, however, that the Company shall only accept to register transfers of Interests made in compliance with the provisions of these Articles of Association and of any Shareholders' Agreement.

At all times, the Company shall recognize only one owner per Share and per Beneficial Unit. If one or more Shares or Beneficial Units are jointly owned or if the ownership of such Share(s) or Beneficial Unit(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) or Beneficial Unit(s) shall appoint a common attorney-in-fact to exercise the rights attached to

such Share(s) or Beneficial Unit(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney-in-fact will result in a suspension of all rights attached to such Share(s) or Beneficial Unit(s).

C. Restriction on transfers of interests

Art. 10. Other than Permitted Transfers or where otherwise expressly authorized by any Shareholders' Agreement, Interests shall not be transferable.

Any Transfer or purported Transfer in violation of these Articles of Association shall be null and void ab initio and of no force and effect and the purported transferees shall have no rights or privileges in, or with respect to, the Company, the Manager or the Interests purported to have been so Transferred. The Company and/or the Manager, as applicable, shall refuse to recognize any such Transfer and shall not reflect on the relevant registers any change in record ownership of such Interests purported to have been so Transferred.

Art. 11. Subject to article 10 hereof, if a Shareholder (a "Transferor") proposes to Transfer, dispose of or otherwise encumber all or any portion of its Interests to any Person (a "Transferee"), other than in connection with a Permitted Transfer, it shall not be entitled to Transfer or otherwise dispose of or encumber any of its Interests, directly or indirectly, without first offering them for Transfer, to the maximum extent permitted under Luxembourg law, to the Company (the "Right of First Refusal") by giving notice of such contemplated Transfer to the Manager and to the holders of ROFR Interests (the "Non-Transferring ROFR Shareholders") in accordance with the paragraph below (a "ROFR Notice").

The Transferor shall provide the Manager and the Non-Transferring ROFR Shareholders with a ROFR Notice specifying its desire to Transfer the relevant Interests no fewer than thirty (30) days prior to the anticipated date of such Transfer. The ROFR Notice shall specify:

- the name and address of the proposed Transferee and, if the proposed Transferee is not an individual, its registered office (together with all information necessary to determine the identity of any Persons ultimately Controlling such entity),
- the number and type of Interests proposed to be Transferred (the "Offered Interests"),
- the price at which the Offered Interests are proposed to be transferred (the "Specified Price"), it being understood that if the Specified Price is not exclusively payable in cash, the ROFR Notice shall also include for such other consideration a cash equivalent valuation as of the date of the ROFR Notice, as prepared by a reputable third party valuation professional reasonably acceptable to the Non-Transferring ROFR Shareholder(s) (a "Cash Equivalent Proposal"),
- the terms of payment and any other terms and conditions of the proposed Transfer,
- in the case of the ROFR Notice to the Non-Transferring ROFR Shareholders, the number of Offered Interests that the Non-Transferring ROFR Shareholder is normally entitled to purchase on the basis of the number of the relevant Interests held by such Non-Transferring ROFR Shareholder, and
- whether the Offered Interests must be fully subscribed for by the Company and/or the Non-Transferring ROFR Shareholders in accordance with the provisions of this Article 11.

In the case of an exchange of shares transaction, the ROFR Notice shall also contain, as the case may be, a copy of the reports issued by an independent auditor or, if not available, a report prepared by an investment bank attesting the value of the shares proposed in exchange for the Interests.

The ROFR Notice shall also include a letter signed by the contemplated Transferee specifying (x) its commitment (subject to any condition precedent applicable to the notified proposed Transfer) to purchase the Offered Interests under the terms and conditions set forth in the ROFR Notice and (y) any information likely to confirm its financial capabilities to purchase the Offered Interests at the Specified Price.

Within fifteen (15) days after receiving a ROFR Notice, the Company shall be entitled to exercise the Right of First Refusal by notifying (the "Company ROFR Notice") the Transferor and the Non-Transferring ROFR Shareholders whether or not it desires to acquire, at the price and on the terms and conditions contained in the ROFR Notice, all or any portion of the Offered Interests.

In the event that the Company does not provide a notice pursuant to this Article 11, or if the Company ROFR Notice is for less than the full amount of the Offered Interests, then each of the Non-Transferring ROFR Shareholders shall be allowed to exercise the Right of First Refusal on a pro-rata class by class basis (treating Beneficial Units of category B, Beneficial Units of category C, Beneficial Units of category D and Shares as the same class for purposes of this sentence), based on the number of relevant ROFR Interests held by each of them as compared to the total number of relevant ROFR Interests held by all of those Non-Transferring ROFR Shareholders exercising the Right of First Refusal, by notifying the Company and the Transferor (the "Non-Transferring ROFR Shareholders Notice"), within fifteen (15) days after receiving the Company ROFR Notice, whether they desire to acquire, at the price and on the terms and conditions contained in the ROFR Notice, all or any portion of the Offered Interests not covered by the Company ROFR Notice; provided, for clarity, that holders of Beneficial Units of category F shall not be allowed to exercise a Right of First Refusal pursuant to this Article 11 with respect to their Company Series F Preferred Interests.

If the Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Shareholders notify the Transferor of their desire to acquire more Interests than identified in the ROFR Notice, then (i) in the event that the number of Interests included in the Company ROFR Notice equals or exceeds the number of Offered Interests, the Company shall be entitled to purchase all such Offered Interests and (ii) in the event that the number of Offered Interests equals or exceeds the number of

Interests included in the Company ROFR Notice, such excess Interests will be allocated on a pro-rata basis among each of the Non-Transferring ROFR Shareholders who submit a Non-Transferring ROFR Shareholders Notice based on the number of relevant ROFR Interests held by them.

If the Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Shareholder do not pre-empt all the Offered Interest pursuant to the provisions of this Article 11 and if the ROFR Notice contains a provision specifying that, unless all the Offered Interests are sold under this Article 11 none shall be sold, no allocation of the Offered Interests shall be made under this Article 11 unless all the Offered Interests are finally allocated.

If the Company or any of the Non-Transferring ROFR Shareholders elects to exercise its Right of First Refusal and purchase any of the Offered Interests within the applicable periods set forth above, such purchase shall be consummated within fifteen (15) days after the date on which the final Company ROFR Notice and/or Non-Transferring ROFR Shareholder Notice is received; provided, that such fifteen (15) day period may be extended up to one hundred twenty (120) days in order to satisfy approvals required to be obtained from any governmental agency or body having jurisdiction over the relevant parties to such purchase. If none of the Company or any of the Non-Transferring ROFR Shareholders elects to exercise its Right of First Refusal and purchase any or all of the Offered Interest within the applicable periods, the Transferor may Transfer all such Offered Interests at any time within ninety (90) days following such period at a price which is not less than the price set forth in the ROFR Notice and on terms and conditions no more favorable to the Transferee than those specified in the ROFR Notice. In the event that the Transferor does not complete any such proposed transfer within such ninety (90) day period, the provisions of this Article 11 shall apply as if no ROFR Notice had ever been provided to either the Company or the Non-Transferring ROFR Shareholders and all notification periods set forth in this Article 11 shall be reset.

If the Offered Interests are proposed to be Transferred for consideration other than cash exclusively, the Transferor shall include a Cash Equivalent Proposal in the ROFR Notice. The Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Shareholder(s) shall be entitled to dispute any such Cash Equivalent Proposal by sending a notice in writing to the Transferor within five (5) Days from the date of receipt of the ROFR Notice containing such Cash Equivalent Proposal, if the Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Shareholder(s) believe in good faith that the Cash Equivalent Proposal provides less favorable terms (including with respect to price) as those offered by the proposed Transferee. If the Transferor and the Company and, as the case may be, the Non-Transferring ROFR Shareholder(s), cannot agree on the amount of such Cash Equivalent Proposal within a period of ten (10) Days from date of the ROFR Notice containing the Cash Equivalent Proposal, the price for the Offered Interests shall be determined by an expert, at the Transferor's expense, in accordance with the provisions of article 1592 of the Luxembourg Civil Code. Except in the event of gross negligence, the findings of the expert shall be binding upon the Transferor and the Company and, as applicable, the Non-Transferring ROFR Shareholders.

The Transferor shall always have the option to step aside from the contemplated Transfer and to rescind his ROFR Notice prior to the delivery of any Company ROFR Notice and/or Non-Transferring ROFR Shareholder Notice, provided, that, in the event of a dispute over any Cash Equivalent Proposal, the Transferor shall have the option to step aside from the contemplated Transfer and to rescind his ROFR Notice prior to (i) an agreement on valuation between the Transferor and the Company and, as the case may be, the Non-Transferring ROFR Shareholder(s) or (ii) a binding decision on valuation by an expert in accordance with the paragraph above.

The provisions of this Article 11 shall apply mutatis mutandis to any pledge of Interests or to any other guarantee whose implementation or performance might result in a Transfer of Interests.

Art. 12. In the event that a Shareholder or group of Shareholders (the "Tag Seller") proposes to Transfer, other than by way of a Permitted Transfer, in one or a series of related transactions to any Third Party (the "Tag Buyer"), a number of Company Common Interests exceeding thirty and one-hundredth per cent (30.01 %) of the Company Common Interests then outstanding (a "Tag Transfer"), the Tag Seller shall first give written notice (a "Tag Notice") to the holders of Tag Interests (the "Other Tag Shareholders"), stating that it desires to make such Transfer, referring to this Article 12 and setting forth the information required to be delivered in a ROFR Notice pursuant to Article 11, provided, that, in the event that a ROFR Notice is required to be delivered as well as a Tag Notice, the ROFR Notice shall be deemed to satisfy the notice requirements of this Article 12 so long as such ROFR Notice contains a reference to this Article 12. The Tag Seller shall deliver or cause to be delivered all transaction documents relating to the Tag Transfer as the same become available.

Each of the Other Tag Shareholders shall, so long as it has not elected to exercise any Right of First Refusal over any Offered Interests pursuant to Article 11, be entitled, by service of written notice (the "Tag-Acceptance Notice") on the Tag Seller within fifteen (15) days of the Tag Notice, to require the Tag Seller to include a number of such Other Tag Shareholder's Tag Interests, on a class by class basis (provided, that for purposes of this paragraph and the paragraph below, the Beneficial Units of category B, Beneficial Units of category C, Beneficial Units of category D and Shares shall be treated as the same class for the purpose of this sentence), equal to the total number of Tag Interests of the relevant class held by the Other Tag Shareholders exercising the right multiplied by the Tag Seller's Sale Percentage (as defined in the immediately following sentence) (the "Tag-Along Right"), in the Transfer to the Tag Buyer; provided, for clarity, that holders of Beneficial Units of category F shall not be allowed to exercise a Tag-Along Right pursuant to this Article 12 with respect to their Company Series F Preferred Interests. "Tag Seller's Sale Percentage" shall mean a fraction, the

numerator of which is the number of Tag Interests, on a class by class basis, which the Tag Seller includes in the Tag Notice and the denominator of which is the number of Tag Interests, on a class by class basis, which the Tag Seller holds in total. Any Tag-Along Right may only be exercised for the same price and under the same terms as set forth in the Tag Notice. If the Tag Buyer does not wish to acquire all of the Interests offered to it, then the number of Interests that each Shareholder is permitted to sell shall be reduced pro-rata, on a class by class basis, based on the total number of Tag Interests held by such Shareholder relative to the aggregate number of Tag Interests held by all Shareholders proposing to Transfer in accordance with the provisions of this Article 12. The Tag Seller will have a period of sixty (60) days following the expiration of the fifteen (15) day notice period described in this Article 12 to sell all of the Interests agreed to be purchased by the Tag Buyer on the terms specified in the notice described in this Article 12.

In the event where the Tag-Along Right would be exercised pursuant to an aggregate of several Transfers to the same transferee or to several transferees, the price to be paid to the beneficiary of the Tag-Along Right for the Transfer of his/ its Interests shall be the highest of (i) the price or valuation of the latest Transfer having triggered the Tag-Along Right, (ii) the weighted average price (or weighted average valuation) of all the Interests Transferred to the transferee or transferees during the twelve-month period preceding the date on which the Tag-Along Right was triggered, and (iii) the market value as determined by an expert appointed in accordance with the terms of article 1592 of the Luxembourg Civil Code.

In connection with a Tag Transfer, each participating Other Tag Shareholder shall be required to make representations and warranties in such form as the Tag Seller may reasonably request, regarding such participant's ownership of and authority to Transfer the Interests that it proposes to transfer, the absence of any liens or other encumbrances on such Interests, and the compliance of such Transfer with applicable laws and regulations.

D. Management

Art. 13. The Company shall be managed by Nexar Capital Group, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 146 464, having its registered office at 412F, route d'Esch, L1030 Luxembourg (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 19 hereof, appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders and of holders of Beneficial Units of category C is held, which meeting shall be convened by such administrator within two (2) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders and the holders of Beneficial Units of category C may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements to amend the Articles of Association, a successor manager. In the absence of any such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 14. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, management and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by Law, by these Articles of Association or by any Shareholders' Agreement to the general meeting of Shareholders and holders of Beneficial Units of category C or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 15. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Reserved matters

Art. 17. In order to be valid, the decisions listed below (the "Reserved Matters") and any other decisions listed as such in any Shareholders' Agreement shall be subject to the consent of the Manager, save in the circumstances otherwise provided for by any Shareholders' Agreement. The Reserved Matters are:

(a) approval of annual and material amendments to the Business Plan;

(b) incurrence of long-term indebtedness that would reasonably be expected to have a material adverse effect upon Company's financial stability, provided, that a material adverse effect upon the Company's financial stability shall be deemed to include but not be limited to the incurrence of long-term indebtedness in excess of one and a half (1.5) times Average EBITDA and the incurrence of long-term indebtedness with a rate of interest in excess of the London Inter-Bank Offer Rate plus two hundred (200) basis points;

(c) capital expenditures not contemplated in the annual budget approved by the Manager (the "Budget"), in an amount exceeding four per cent (4%) of the Budget;

(d) modifications of the organizational documents of the Company and the Company's material Subsidiaries (other than to clarify, correct or supplement an ambiguity or defect or to make an administrative or other similar nonmaterial change);

(e) bankruptcy and insolvency, including the passing of any resolution for winding up the Company or any of its Subsidiaries;

(f) (i) appointment or removal of Company's auditors or of the auditors of its Subsidiaries and (ii) approval of the allocation of profits and losses as foreseen in any Shareholders' Agreement, which approval will not be unreasonably withheld;

(g) approval of the annual financial statements;

(h) reorganization or changing the nature, scope or lines of the Company's business or businesses;

(i) material changes in the US federal income tax classification of the Company or any of its material Subsidiaries;

(j) any issuance or offer to issue any shares, stock options or securities in the capital of the Company or any Subsidiary (including any secondary issuance), alteration or redemption (except as otherwise provided for in any Shareholders' Agreement) of shares in any way or alteration of the rights of any class of security holders of the Company, including any reallocation of repurchased shares to incoming Shareholders (except as otherwise provided for in any Shareholders' Agreement);

(k) any public offering, whether underwritten or not, of equity securities of the Company (or the respective successors of either) that is registered under the U.S. federal securities laws or any foreign securities or listing regime;

(l) approval of any merger, acquisition, sale, disposition, consolidation, joint venture, spin-off or contribution of assets involving the Company or any of its Subsidiaries constituting, in any such case, blocks of business, lines of business or businesses;

(m) any material change in the compensation plan principles adopted by the Manager from time to time;

(n) any removal or termination or replacement of an Employed Partner;

(o) any declaration or payment of dividends or distributions or repurchases of Interests;

(p) any material transactions between the Company and the Employed Partner or the holders of Beneficial Units of category D as foreseen in any Shareholders Agreement; and

(q) material transfers of Company's assets for less than fair value as determined in good faith by the Manager.

F. Decisions of the shareholders

Art. 18. The general meeting of Shareholders and of the holders of Beneficial Units of category C shall represent all the Shareholders and all the holders of Beneficial Units of category C of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly approved unless also approved by the Manager.

General meetings of Shareholders and holders of Beneficial Units of category C shall be convened at the request of the Manager or the Supervisory Board. The annual general meeting of the Company shall be held on the third Monday of the month of May at 11.00 A.M. at the registered office of the Company or at any other place indicated in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders and holders of Beneficial Units of category C may be held at such places and times as may be indicated in the notices of meeting.

The quorum and majority requirements at general meetings are those provided for by the Law, unless otherwise provided in any Shareholders' Agreement.

All Shareholders and holders of Beneficial Units of category C may participate to a general meeting of Shareholders and of holders of Beneficial Units of category C by way of videoconference or any other similar means of communication allowing their identification. Such means of communication must offer technical characteristics ensuring the effective participation of the members to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. Participation to a meeting by such means is equivalent to a participation in person at such meeting.

G. Supervision of the Company

Art. 19. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), composed of seven (7) members, divided into three (3) categories: two (2) members shall be members A, three (3) members shall be members B and two (2) members shall be members C, who need not to be Shareholders.

The Supervisory Board, upon unanimous decision of the members A and members B, shall choose from among the members B a chairman, who can be dismissed as chairman (and for the avoidance of doubt not as member B) at any time

upon unanimous decision of the members A and members B. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine, and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to Law or regulation or under these Articles of Association, exceed the powers of the Manager.

The general meeting of Shareholders and holders of Beneficial Units of category C, shall appoint the Supervisory Board, and shall determine the remuneration and term of office of its members, which term may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. They may also be dismissed as members of the Supervisory Board freely at any time.

Meetings of the Supervisory Board shall be called by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by fax or any other similar means of communication, of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least two (2) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice requirement may be waived by consent in writing, by fax or any other similar means of communication. When the times and places of future meetings are determined by a resolution of the Supervisory Board, no separate notice shall be required for such meetings.

Meetings of the Supervisory Board may validly take place only if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board or in case of resolutions by written consent approved by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by fax or any other similar means of communication, another member as his proxy.

A member may represent several other members at one meeting.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be signed by the chairman of the meeting or any two (2) members of the Supervisory Board. Resolutions shall be approved by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions adopted by unanimous written consent shall have the same effect as resolutions approved at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by fax or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been approved.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must offer technical characteristics ensuring the effective participation of the members to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. Participation to a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

H. Information to the holders of interests

Art. 20. The Company and each of its Subsidiaries shall maintain accurate and complete accounting and other financial records and shall provide the holders of Interests and their authorized representatives with reasonable access, during normal business hours, to such records; provided, that, any such access by the holders of Interests must not unreasonably interfere with the conduct of the business of the Company or any of the Company's Subsidiaries.

The Company shall provide the holders of Interests with (i) the Company's unaudited consolidated quarterly financial statements within forty-five (45) days after the end of each fiscal quarter or as soon as thereafter available and (ii) the Company's audited consolidated annual financial statements within ninety (90) days after the end of each fiscal year or as soon as thereafter available, in each case prepared in accordance with IFRS (together, the "Company Financial Statements").

I. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first January and ends on the thirty-first December each year.

Art. 22. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of Shareholders and holders of Beneficial Units of category C, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be allocated, taking into consideration the following provisions and the provisions of any Shareholders' Agreement: Beneficial Units of category F shall be entitled to a cumulative interest accruing at a rate of eight percent (8%) per annum on the nominal amount invested in the Beneficial Units of category F, computed on a noncompounding basis. Such interest, calculable based on a 360-day year and payable within thirty (30) days of each anniversary of the Closing Date, shall accrue as of each anniversary of the Closing Date. Such interest shall only be payable if and to the extent the Company has distributable profit and sufficient cash available

for such payment (the "Beneficial Units of category F Interest Preference"). No dividends shall be paid to the holders of Company Common Interests until all accrued and payable Beneficial Units of category F Interest Preference has been paid in full.

After full payment of the accrued and payable Beneficial Units of category F Interest Preference, the remaining profit of the Company shall be allocated between the holders of Company Common Interests on a pro rata basis as if the Beneficial Units of category B (if any) and the Beneficial Units of category C were Shares of the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and these Articles of Association.

J. Amendments to the articles of incorporation

Art. 23. Subject to the approval of the Manager, these Articles of Association may be amended from time to time by the general meeting of Shareholders and holders of Beneficial Units of category C under the quorum and majority requirements provided for by the Law, unless otherwise provided for in these Articles of Association or in any Shareholders' Agreement.

K. Dissolution – Liquidation

Art. 24. In the event of voluntary dissolution of the Company, the general meeting of Shareholders and holders of Beneficial Units of category C, to effect such dissolution, shall appoint one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) to carry out the liquidation and shall determine their powers and their compensation.

In any voluntary liquidation or winding up of the Company, holders of any outstanding Beneficial Units of category F will receive for each such Beneficial Units of category F, before any distributions are made on any Beneficial Units of category B, Beneficial Units of category C, Beneficial Units of category D (if any) and/or Shares, the Beneficial Units of category F Liquidation Preference with respect to such outstanding Beneficial Units of category F.

Each Beneficial Units of category F shall have a liquidation preference (the "Beneficial Units of category F Liquidation Preference") equal to all accrued but unpaid Beneficial Units of category F Interest Preference. This liquidation preference shall be paid to the holder of Beneficial Units of category F prior to any payment to the Shareholders of the Company or to the holders of any other type of securities of the Company in the context of the liquidation.

After payment of the Beneficial Units of category F Liquidation Preference, the remainder of the liquidation bonus shall be allocated between the shareholders, the holders of Beneficial Units of category B (if any), Beneficial Units of category C, the holders of Beneficial Units of category D (if any) and the holders of Beneficial Units of category F on a pro rata basis as if the Beneficial Units of category B, the Beneficial Units of category C (if any), the Beneficial Units of category D and the Beneficial Units of Category F were Shares of the Company.

L. Indemnification

Art. 25. For purposes of this Article 25, "Indemnified Person" means (i) each member of the board of managers of the Manager or of the Supervisory Board of the Company and (ii) each officer of the Company or the Manager.

No Indemnified Person shall be liable to the Company, the Manager, any Shareholder or any of their respective affiliates for any losses, claims, damages or liabilities arising from, related to or in connection with any Shareholders' Agreement, the business or affairs of the Company, the Manager or any of their Subsidiaries, except for (x) any losses, claims, damages or liabilities resulting from such Indemnified Person's gross negligence, willful misconduct or fraud or (y) in the case of any losses, claims, damages or liabilities arising from, related to or in connection with any Shareholders' Agreement, any breach of any such Shareholders' Agreement which caused such losses, claims or liabilities.

The Company shall, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify and hold harmless each Indemnified Person against any losses, claims, damages or liabilities arising out of, related to or in connection with any Shareholders' Agreement, the business or affairs of the Company, the Manager or any of their Subsidiaries, except for (x) any such losses, claims, damages or liabilities resulting from such Indemnified Person's gross negligence, willful misconduct or fraud or (y) in case of any losses, claims, damages or liabilities arising from, related to or in connection with any Shareholders' Agreement, any breach of any such Shareholders' Agreement which caused such losses, claims or liabilities.

The Company will pay each Indemnified Person for all reasonable out-of-pocket expenses (including fees and expenses of counsel) incurred in connection with investigating, preparing, pursuing or defending any actions or proceedings with respect to which such Indemnified Person is entitled to be indemnified by the Company pursuant to this Article 25 in advance of the final disposition of such actions or proceedings within sixty (60) days after receipt by the Company of a statement from the Indemnified Person requesting such advance or advances from time to time; provided that such Indemnified Person shall agree to promptly repay to the Company the amount of any such advanced expenses paid to it if it shall be judicially determined by judgment or order not subject to further appeal that such Indemnified Person is not entitled to be indemnified by the Company pursuant to this Article 25 in connection with such matter. Any indemnity, contribution or advance payment obligation of the Company under the paragraph above and this paragraph is referred to as an "Indemnification Obligation".

Notwithstanding anything else contained in any Shareholder' Agreement, the Indemnification Obligations shall be in addition to any liability which the Company may otherwise have.

The Indemnification Obligation of the Company under this Article 25 to indemnify or advance expenses to any member of the board of managers of the Manager or the Supervisory Board of the Company shall be the primary source of indemnification and advance of expenses of such Indemnified Person and any obligation on the part of a Shareholder or any of its affiliates to indemnify or advance expenses to such Indemnified Person under any indemnification agreement with such Indemnified Person shall be secondary to the Company's Indemnification Obligation and shall be reduced by any amount that the Indemnified Person may collect as indemnification or advance payment from the Company. In the event that the Company fails to indemnify or advance expenses to an Indemnified Person as required or contemplated by this Article 25 (such amounts, the "Unpaid Indemnity Amounts") and the relevant Shareholder or any of its affiliates makes any payment to such Indemnified Person in respect of indemnification or advance of expenses under any indemnification agreement with such Indemnified Person on account of such Unpaid Indemnity Amounts, such Shareholder or its affiliate, as applicable, shall, to the fullest extent permitted by applicable law, be subrogated to the rights of such Indemnified Person under this Article 25 in respect of such Unpaid Indemnity Amounts. To the fullest extent permitted by applicable law, the Company's obligation to indemnify the Indemnified Person shall include any amounts expended by the relevant Shareholder or any of its affiliates under any indemnification agreements with such Indemnified Person in respect of indemnification or advance of expenses to any Indemnified Person in connection with litigation or other proceedings involving his or her service as an Indemnified Person to the extent such amounts expended by the relevant Shareholder or its affiliate, as applicable, are on account of any Unpaid Indemnity Amounts."

Estimate of costs

The costs which are to be borne by the Company are estimated at three thousand six hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix,

le trois septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nexar Capital Group S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147 334 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, susvisé en date du trois juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 19 août 2009 au numéro 1597. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, susmentionné, daté du 20 août 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations.

L'assemblée est ouverte à 16h30 sous la présidence de M. Alexandre Gobert, avocat, demeurant à Luxembourg, qui nomme Mme Carole Noblet, avocat, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit M. Rodolphe Mouton, avocat, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Annulation des parts bénéficiaires de catégorie A existantes sans contrepartie;
2. Création de quatre nouvelles catégories de parts sociales à savoir: les parts bénéficiaires de catégorie B, les parts bénéficiaires de catégorie C, les parts bénéficiaires de catégorie D et les parts bénéficiaires de catégorie F;
3. Emission de trois millions trois-cent soixante-cinq mille soixante-dixsept (3.365.077) parts bénéficiaires de catégories B;
4. Emission de trois millions size mille sept cent soixante-sept (3.016.767) parts bénéficiaires de catégorie D;
5. modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société;
6. Refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social;
7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, représentant également la totalité des détenteurs de parts bénéficiaires de catégorie A de la Société, décide d'annuler les parts bénéficiaires existantes de catégorie A de la Société sans contrepartie.

L'assemblée générale approuve que le montant de neuf millions huit cent vingt-cinq mille deux cent soixante-huit US dollars (USD 9.825.268,-) correspondant aux parts bénéficiaires de catégorie A annulées soit alloué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la création de quatre (4) nouvelles catégories de parts bénéficiaires à savoir: les parts bénéficiaires de catégorie B, les parts bénéficiaires de catégorie C, les parts bénéficiaires de catégorie D et les parts bénéficiaires de catégorie F.

Les parts bénéficiaires de catégorie B n'auront pas le droit de vote et participeront aux bénéfices de la Société de la manière énoncée à l'article 22 des statuts de la Société.

Les parts bénéficiaires de catégories C auront un droit de vote équivalent à celui des Actions et auront le droit de participer aux profits de la Société de la façon énoncée à l'article 22 des statuts de la Société.

Les parts bénéficiaires de catégorie D n'auront pas de droit de vote équivalent à celui des Actions et participeront au boni de liquidation de la Société de la manière énoncée dans l'article 24 des statuts de la Société.

Les parts bénéficiaires de catégorie F n'auront pas le droit de vote et ne participeront pas aux bénéfices de la Société. Les parts bénéficiaires de catégorie F auront toutefois un intérêt de la manière prévu à l'article 22 des statuts de la Société et auront aussi droit à une préférence en matière de liquidation de la manière prévue dans l'article 24 des statuts de la Société. Sous réserve des prévisions des dispositions de l'article 8 des statuts de la Société et des dispositions de tout pacte d'actionnaires, les parts bénéficiaires seront rachetables.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires, les parts bénéficiaires de catégorie B, les parts bénéficiaires de catégorie D et les parts bénéficiaires de catégorie F sont convertibles en parts bénéficiaires de catégorie C.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver l'émission de trois millions trois cent soixante-cinq mille soixante-dix-sept (3.365.077) parts bénéficiaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent d'US Dollar (USD 0,01-) chacune, avec un montant total de sept millions quatre cent dix mille huit cent cinquante-cinq US dollars et trente-cinq cents (USD 7.410.855,35-) pour la prime d'émission.

Souscription et Paiement

A comparu Mme Carole Noblet, prénommée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, en vertu de procurations sous seing privées qui resteront attachées au présent acte, à l'émission des parts bénéficiaires de catégorie B comme suit:

- un million deux cent quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-sept (1.204,997) parts bénéficiaires de catégorie B par Aqualine Financial Services Fund (Offshore) L.P. une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman; Cayman Islands, enregistré au registre des sociétés des Iles Cayman (Registrar of Exempted Limited Partnerships) B.W.I., sous le numéro MC17567, pour un montant total de deux millions six cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-quinze US dollars et soixante-deux cents (USD 2.665.795,62,-), consistant en douze mille quarante-neuf US dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (USD 12.049,97-) pour la valeur nominale des parts bénéficiaires de catégorie B et consistant en deux millions six cent cinquante-trois mille sept cent quarante-cinq US dollars et soixante-cinq cents (USD 2.653.745,65-) pour le compte de prime d'émission de la Société, en vertu d'une procuration donné à New York, le 3 septembre 2010, et

- deux millions cent soixante mille quatre-vingts (2.160.080) parts bénéficiaires de catégorie B par Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman; Cayman Islands, enregistré au registre des sociétés des Iles Cayman (Registrar of Exempted Limited Partnerships) B.W.I., sous le numéro MC-19261

pour un montant total de quatre millions sept cent soixante-dix-huit mille sept cent dix US dollars et cinquante cents (USD 4.778.710,50-), consistant en vingt-et-un mille six cents US dollars et quatre-vingt cents (USD 21.600,80-) pour la valeur nominale des parts bénéficiaires de catégorie B et consistant en quatre millions sept cent cinquante-sept mille cent neuf US dollars et soixante-dix cents (USD 4.757.109,70-) pour le compte de prime d'émission de la Société, en vertu d'une procuration donné à New-York, le 3 septembre 2010.

toutes les parts bénéficiaires de catégorie B ont été entièrement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que le montant de sept millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cent six US dollars et douze cents (USD 7.444.506.12,-), consistant en trente-trois mille six cent cinquante US dollars et soixante-dix-sept cents (USD 33.650,77-) pour la valeur nominale des parts bénéficiaires de catégorie B et consistant en sept millions quatre cent dix mille huit cent cinquante-cinq US dollars et trente-cinq cents (USD 7.410.855,35-) pour le compte de prime d'émission de la Société, se trouve maintenant à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver l'émission de trois millions seize mille sept cent soixante-sept (3.016.767) parts bénéficiaires de catégorie D ayant chacune une valeur nominale d'un cent d'US Dollar (USD 0,01-) chacune entièrement libérée.

Souscription et Paiement

A comparu Mme Carole Noblet, prénommée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, en vertu de procurations sous seing privées qui resteront attachées au présent acte, à l'émission de Parts Bénéficiaires de catégorie D comme suit:

- un million quatre-vingt mille deux cent soixante-et-onze (1.080.271) parts bénéficiaires de catégorie D par Aquiline Financial Services Funds (Offshore) L.P., prénommée, pour un montant total de dix mille huit cent deux US dollars et soixante-et-onze cents (10.802,71-) en vertu d'une procuration donnée à New York, le 3 septembre 2010; et

- un million neuf cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.936.496) parts bénéficiaires de catégorie D par Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., prénommée, pour un montant total de dix-neuf mille trois cent soixante-quatre US dollars et quatre-vingt-seize cents (USD 19.364,96-), en vertu d'une procuration donnée à New York, le 3 septembre 2010.

Toutes les Parts Bénéficiaires de catégorie D ont été entièrement libérées en numéraires de sorte que le montant de trente mille cent soixante-sept US dollar et soixante-sept cent (USD 30.167,67-) se trouve maintenant à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société a actuellement émis trois million trois cent soixante-cinq mille soixante-dix-sept (3.365.077) Parts Bénéficiaires de catégorie B ayant chacune une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) et trois millions seize mille sept cent soixante-sept (3.016.767) Parts Bénéficiaires de catégorie D ayant chacune une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01). La Société pourra émettre au fil du temps des Parts Bénéficiaires de catégorie C et des Parts Bénéficiaires de catégorie F.

Les Parts Bénéficiaires de catégorie B n'auront aucun droit de vote mais participeront aux bénéfices de la Société de la manière prévue à l'article 22 du présent acte et auront le droit de participer à la liquidation de la Société de la manière énoncée à l'article 24 du présent acte.

Les Parts Bénéficiaires de catégorie C auront un droit de vote équivalent à celui des Actions et auront droit à une participation aux bénéfices de la Société de la manière prévue à l'article 22 du présent acte et auront droit de participer à la liquidation de la Société de la manière énoncée à l'article 24 du présent acte.

Les Parts Bénéficiaires de catégorie D n'auront aucun droit de vote et ne pourront pas participer aux bénéfices de la Société mais auront le droit de participer au boni de liquidation de la Société de la manière prévue à l'article 24 des statuts de la Société.

Les Parts Bénéficiaires de catégorie F n'auront aucun droit de vote et ne participeront pas aux bénéfices de la Société. Les Parts Bénéficiaires de catégorie F auront toutefois un intérêt de la manière prévue à l'article 22 du présent acte ainsi qu'à une préférence en matière de liquidation de la manière prévue à l'article 24 du présent acte.

Sauf dispositions contraires de l'article 8 ci-dessous et les dispositions de tout pacte d'actionnaires, les Parts Bénéficiaires seront rachetables. Sauf disposition contraire de tout pacte d'actionnaires les Parts Bénéficiaires de catégorie B, les Parts Bénéficiaires de catégorie D et les Parts Bénéficiaires de catégorie F seront convertibles en Parts Bénéficiaire de catégorie C.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

« Définitions.

Sauf disposition contraire, les mots et les expressions utilisés dans ces Statuts et commençant par une majuscule auront les significations suivantes.

«Action de Commandité» a la signification qui lui est donnée à l'article 6 des Statuts;

«Actionnaire» signifie toute Personne détenant des Actions;

«Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR» a la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts;

«Actions» signifie toutes les actions, ayant une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0,01) chacune, émises par la Société dans le temps, y compris l'Action de Commandité;

«Autres Actionnaires du Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

«Cédant» a la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts;

«Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

«Cessionnaire» a la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts;

«Commissions de Direction» signifie les commissions de directions dûment enregistrées comme revenus, net (i) de rabais aux clients / investisseurs ou remise sur ces commissions et (ii) de placements ou commissions similaires liés au placement ou à l'introduction d'actifs de client / investisseur, dans chaque cas dûment enregistrés comme dépenses dans les comptes consolidés de la Société conformément aux IFRS et excluant toutes commissions qui sont comptabilisées dans le calcul des Commissions de Performance;

«Commission de Performance» signifie les commissions de performance dûment enregistrées comme revenus, net (i) de rabais aux clients / investisseurs ou remise sur ces commissions et (ii) de placements ou commissions similaires liés au placement ou à l'introduction d'actifs de client / investisseur, dans chaque cas dûment enregistrés comme dépenses dans les comptes consolidés de la Société conformément aux IFRS et excluant toutes commissions qui sont comptabilisées dans le calcul des Commissions de Direction;

«Conseil de Surveillance» a la signification qui lui est donnée à l'article 19 des Statuts;

«Contrôle» signifie le pouvoir, direct ou indirect, de diriger la gestion et les orientations d'une autre Personne soit au travers de la propriété de titres, actions ou intérêts, de contrats, de la loi ou autrement, devant être déterminé suivant les critères prévus à l'article 309 de la Loi; le terme «Contrôlé» s'interprètera en conséquence;

«Date du Closing» signifie le 3 septembre 2010;

«Décisions Particulières» a la signification qui lui est donnée à l'article 17 des Statuts;

«Droit de Liquidation Préférentiel des Parts Bénéficiaires de catégorie F» a la signification qui lui est donnée à l'article 24 des Statuts;

«Droit de Premier Refus» a la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts;

«Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

«EBITDA Moyen» signifie, pour une date donnée, un montant égal à la somme des EBITDA des huit (8) trimestres consécutifs précédant immédiatement la dite date, divisé par deux (2);

«EBITDA» signifie, pour toute année fiscale, le revenu ou les pertes consolidés nets de la Société ou de ses Filiales pour la période énoncée tels que présentés dans les comptes consolidés de la Société selon les normes IFRS, en ajoutant à ce revenu ou ces pertes nets tout montant déduit pour intérêts, taxes, dépréciation et amortissement;

«Etats Financiers de la Société» auront la signification prévue à l'article 20 des Statuts;

«Filiale» signifie une Personne (autre qu'une personne physique) Contrôlée par la Société au fil du temps;

«Gérant» a la signification prévue à l'article 13 des Statuts;

«IFRS» signifie les normes promulguées par l'International Accounting Standards Board". Afin d'éviter tout doute, en dépit du fait que la Société est tenue de déposer au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg des comptes établis suivant les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg, tout calcul basé sur des définitions comptables dans ou en référence aux comptes consolidés de la Société dans ces Statuts signifiera un tel calcul basé sur les définitions comptables dans ou en référence aux comptes consolidés de la Société tel que déterminé suivant les IFRS;

«Intérêt Préférentiel des Parts Bénéficiaires de catégorie F» a la signification qui lui est donnée à l'article 22 des Statuts;

«Jour» signifie tous les jours à l'exclusion des samedi, dimanche ou jours pendant lesquels les banques commerciales au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique ou en France sont autorisés ou tenues de fermer en vertu de la loi;

«Loi» a la signification prévue à l'article 1 des Statuts;

«Notification d'Acceptation de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

«Notification de Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

«Notification des Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR» a la signification prévue à l'article 11 des Statuts;

«Notification du DPR» a la signification prévue à l'article 11 des Statuts;

«Notification du DPR de la Société» a la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts;

«Pacte d'Actionnaires» signifie tout pacte d'actionnaire relatif à la Société et au Gérant qui peut être signé dans le temps entre la Société, le Gérant et les Actionnaires;

«Parts Bénéficiaires» signifie toutes les parts bénéficiaires de catégorie B, toutes les parts bénéficiaires de catégorie C, toutes les parts bénéficiaires de catégorie D et toutes les parts bénéficiaires de catégorie F de la Société.

«Parts Bénéficiaires de catégorie B» signifient les parts bénéficiaires de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01.-) chacune, émises au fil du temps, sans droit de vote mais avec une participation aux bénéfices et ayant les droits déterminés dans les Statuts;

«Parts Bénéficiaires de catégorie C» signifient les parts bénéficiaires de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01.-) chacune, émises au fil du temps avec un droit de vote (équivalent à celui des Actions) et participant aux bénéfices, ayant les droits déterminés dans les Statuts;

«Parts Bénéficiaires de catégorie D» signifie les parts bénéficiaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de US dollar (USD 0,01.-) chacune, émises au fil du temps, sans droit de vote ni droit de participation aux bénéfices mais ayant les droits déterminés dans les Statuts;

«Parts Bénéficiaires de catégorie F» signifie les parts bénéficiaires de catégorie F, ayant une valeur nominale de sept US dollars et trente-cinq cents (USD 7,35.-) chacune, émise au fil du temps, sans droit de vote ni droit de participation aux bénéfices mais ayant les droits déterminés dans les Statuts;

«Partenaire Employé» signifie tout individu parti à un Pacte d'Actionnaires et étant en même temps employé par la Société ou l'une de ses Filiales;

«Participations» signifient les Actions et les Parts Bénéficiaires de la Société;

«Participations du DPR» signifie la Participation Ordinaire de la Société ensemble avec les Parts Bénéficiaires de catégorie D;

«Participations du DSC» signifie la Participation Ordinaire de la Société ensemble avec les Parts Bénéficiaires de catégorie D;

«Participation Ordinaire de la Société» signifie les Actions, les Parts Bénéficiaires de catégorie B et les Parts Bénéficiaires de catégorie C;

«Participations Proposées» a la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts;

«Personne» signifie une personne physique, une société, une société dont la responsabilité est limitée à l'apport, une société de personnes, une société de fait, une société en participation ou toute autre entité;

«Personne Indemnisée» a la signification qui lui est donnée à l'article 25 des Statuts;

«Plan d'Affaires» signifie le plan d'affaires de la Société tel qu'accepté par le Gérant ensemble avec tout plan d'affaires subséquent approuvé par le Gérant conformément aux termes d'un Pacte d'Actionnaires; «Pourcentage de Vente du Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

«Prix Indiqué» a la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts;

«Proposition Equivalente en Espèces» a la signification qui lui est donnée à l'article 11 des Statuts;

«Société» a la signification qui lui est donnée à l'article 1 des Statuts;

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés dans le temps;

«Transfert» signifie, en relation avec toute Participation, toute vente directe ou indirecte, transfert/aliénation, cession, transfert, nantissement, hypothèque, donations, échange, contribution et tout autre legs ou sûreté quelque soit d'une telle Participation, incluant le fait d'accorder une option ou un autre droit, que ce soit volontairement, involontairement ou en vertu de la loi;

«Transferts Autorisés» signifie tous transferts considérés comme transferts autorisés conformément aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires;

«Transfert dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe» a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

«Tiers» signifie toute Personne qui n'est pas Actionnaire;

«Tiers Acquéreur» a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts; et

«USD» signifie US dollars qui est la monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis d'Amérique.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "Nexar Capital Group S.C.A." (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi qu'aux présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière et l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La durée de la Société sera illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable des dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les autres Actionnaires et les titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'Actionnaire ou de titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Actions - Parts bénéficiaires

Art. 6. La Société a un capital souscrit de cent quarante-et-un mille neuf cent vingt-quatre US dollars et douze cents (USD 141.924,12.-) représenté par quatorze millions cent quatre-vingt-douze mille quatre cent onze (14.192.411) actions et par une (1) action de commandité (ci-après l'"Action de Commandité") non rachetable, ayant une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital social, s'élève à cinq cent mille US dollars (USD 500.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions ayant chacune une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01).

Pendant une période de cinq (5) ans, à compter du jour de la publication des Statuts, le Gérant est autorisé à émettre des Actions et à permettre la souscription des Actions, à toute personne et aux conditions qu'il jugerait favorable et particulièrement procéder à une telle émission sans réserver aux anciens Actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre, sous réserve de tout droit préférentiel de souscription pour les actions résultant d'un Pacte d'Actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le Gérant, en tout ou en partie, conformément aux dispositions susvisées, l'article 6 des Statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le Gérant prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la Loi. Une telle modification ne requiert pas l'application des dispositions de l'article 23 ci-après.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. La Société a actuellement émis trois millions trois cent soixante-cinq mille soixante-dix-sept (3.365.077) Parts Bénéficiaires de catégorie B, d'une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01.-) et trois millions seize mille sept cent soixante-sept (3.016.767) Parts Bénéficiaires de catégorie D ayant une valeur d'un cent d'US dollar (0,01.-) chacune. La Société pourra émettre au fil du temps des Parts Bénéficiaires de catégorie C et des Parts Bénéficiaires de catégorie F.

Les Parts Bénéficiaires de catégorie B n'auront pas de droit de vote et participeront aux bénéfices de la Société de la manière prévue à l'article 22 des présentes et auront le droit de participer à la liquidation de la Société de la manière prévue à l'article 24 des présentes.

Les Parts Bénéficiaires de catégorie C auront le droit de vote équivalent à celui des Actions et participeront aux bénéfices de la Société de la manière prévue à l'article 22 des présentes et auront le droit de participer à la liquidation de la Société de la manière prévue à l'article 24 des présentes.

Les Parts Bénéficiaires de catégorie D n'auront pas le droit de vote et ne participeront pas aux bénéfices de la Société mais auront le droit de participer au boni de liquidation de la Société de la manière prévue à l'article 24 des présentes.

Les Parts Bénéficiaires de catégorie F n'auront pas le droit de vote et ne participeront pas aux bénéfices de la Société. Les Parts Bénéficiaires de catégorie F auront toutefois le droit à une participation de la manière prévue à l'article 22 des présentes et auront aussi un droit de préférence dans la liquidation de la manière prévue à l'article 24 des présentes.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous et des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, les Parts Bénéficiaires seront rachetables. Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires les Parts Bénéficiaires de catégorie B, les Parts Bénéficiaires de catégorie D et les Parts Bénéficiaires de catégorie F seront convertibles en Parts Bénéficiaires de catégorie C.

Art. 8. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi et tout Pacte d'Actionnaires, racheter ses propres Actions et Parts Bénéficiaires.

Au cas où les Parts Bénéficiaires, objet du rachat, seraient annulées, cette annulation devra être actée par acte notarié.

Au cas où les Parts Bénéficiaires, objet du rachat, resteraient dans le portefeuille de la Société, celles-ci pourront être de nouveau réattribuées sur décision du Gérant.

Art. 9. Toutes les Actions et Parts Bénéficiaires de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée excepté au gérant remplaçant qui sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C.

Un registre des Actions (le "Registre des Actions") et un registre des Parts Bénéficiaires (le "Registre des Parts Bénéficiaires") seront tenus par la Société.

Le Registre des Actions et le Registre des Parts Bénéficiaires constituent ensemble les "Registres". Les Registres contiennent le nom de chaque propriétaire d'Actions et de chaque propriétaire de Parts Bénéficiaires, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'Actions ou de Parts Bénéficiaires qu'il détient.

Le droit de propriété de l'Actionnaire sur l'Action et du propriétaire de Parts Bénéficiaires s'établit par l'inscription de son nom dans le Registre des Actions ou dans le Registre des Parts Bénéficiaires.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

La Société peut accepter et inscrire dans les Registres un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire étant convenu cependant que la Société n'acceptera d'enregistrer que les transferts de Participations faits en conformité avec les dispositions des Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires.

A tout moment, la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action et par Part Bénéficiaire. Si la propriété de l'Action ou de la Part Bénéficiaire est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action ou sur la Part Bénéficiaire devront désigner un mandataire conjoint pour exercer les droits attachés à une telle Action ou Part Bénéficiaire à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action ou à la Part Bénéficiaire.

C. Restrictions aux transferts de participations

Art. 10. A moins qu'il s'agisse d'un Transfert Autorisé ou qu'il en soit stipulé autrement dans un Pacte d'Actionnaires, les Participations ne peuvent pas être transférées.

Tout Transfert ou prétendu Transfert effectué en violation de ces Statuts sera nul et non avenu ab initio et sans effet et force et les prétendus cessionnaires n'auront aucun droit ou privilège vis-à-vis de la Société, du Gérant ou relativement aux Participations prétendument Transférée de cette manière. La Société et/ou le Gérant, suivant le cas, devront refuser de reconnaître un tel Transfert et ne devront refléter aucun changement dans les registres concernés relativement à la propriété de la Participation prétendument transférée.

Art. 11. Sous réserve de l'article 10 ci-dessus, si un Actionnaire (le "Cédant") propose de Transférer, disposer ou grever de quelque manière que soit, tout ou partie des ses Participations à toute Personne (un "Cessionnaire"), autre que dans le cadre d'un Transfert Autorisé, il ne pourra Transférer, disposer ou grever une de ses Participations, directement ou indirectement, sans avoir préalablement proposées de les Transférer, dans la mesure où ceci est autorisé par le droit luxembourgeois, à la Société (le "Droit de Premier Refus") en notifiant un tel Transfert envisagé au Gérant ainsi qu'aux détenteurs de Participations du DPR (les "Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR"), conformément au paragraphe ci-dessous (une "Notification du DPR").

Au moins trente (30) jours avant la date envisagée pour un tel Transfert, le Cédant devra fournir au Gérant et aux Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR, une Notification du DPR expliquant son intention de Transférer les Participations concernées. Cette Notification du DPR précisera:

- le nom et l'adresse du Cessionnaire éventuel et si le Cessionnaire n'est pas une personne physique, son siège social (ainsi que toutes les informations nécessaires pour déterminer l'identité des toutes les Personnes Contrôlant de manière ultime une telle entité),

- le nombre et le type de Participations proposées pour être Transférées (les "Participations Proposées"),

- le prix auquel les Participations Proposées sont proposées (le "Prix Indiqué"), étant entendu que si le Prix Indiqué n'est pas exclusivement payable en espèces, la Notification du DPR devra également mentionner pour une telle contrepartie, une évaluation équivalente en espèce de cette contrepartie, au jour de la date de Notification du DPR, évaluée par un expert tiers de renommée raisonnablement acceptable pour les Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR (une "Proposition Equivalente en Espèces"),

- les modalités de paiement et toutes autres conditions du Transfert proposé,

- en ce qui concerne la Notification du DPR adressée aux Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR, le nombre de Participations Proposées que l'Actionnaire Non Cédant Bénéficiaire du DPR est en principe autorisé à acquérir sur base du nombre respectif de sa Participation détenu par un tel Actionnaire Non Cédant Bénéficiaire du DPR, et

-si les Participations Proposées doivent être intégralement souscrites par la Société et/ou les Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR, conformément au présent article 11..

Dans le cas d'une transaction consistant en un échange d'actions, la Notification du DPR devra également contenir, le cas échéant, une copie des rapports émis par un auditeur indépendant ou, si ce dernier n'est pas disponible, un rapport préparé par une banque d'investissement attestant de la valeur des actions proposées en échange des Participations.

La Notification du DPR devra aussi inclure une lettre signée par le Cessionnaire envisagé précisant (x) son engagement (soumis à toute condition suspensive applicable au Transfert proposé) d'acquérir les Participations Proposées conformément aux conditions mentionnées dans la Notification du DPR et (y) toute information susceptible de confirmer ses capacités financières d'acquérir les Participations Proposées au Prix Indiqué. Dans les quinze (15) jours suivant réception d'une Notification du DPR, la Société sera autorisée à exercer le Droit de Premier Refus en notifiant ("Notification du DPR de la Société") au Cédant et aux Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR, si elle souhaite acquérir ou non, au prix et aux conditions indiquées dans la Notification du DPR, tout ou partie des Participations Proposées.

Au cas où la Société ne procède pas à une notification conformément à l'article 11 ou si la Notification du DPR de la Société porte uniquement sur une partie des Participations Proposées et non sur le tout, alors chaque Actionnaire Non Cédant Bénéficiaire du DPR sera autorisé à exercer le Droit de Premier Refus au prorata, catégorie par catégorie (en considérant les Parts Bénéficiaires de catégorie B, les Parts Bénéficiaires de catégorie C, les Parts Bénéficiaires de catégorie D et les Actions comme étant de la même catégorie pour les besoins de cette phrase), du nombre de Participations du DPR que chacun détient comparé au nombre total des Participations du DPR détenus par tous les Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR exerçant le Droit de Premier Refus ("Notification des Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR"), en notifiant à la Société et au Cédant, dans les quinze (15) jours suivant réception de la Notification du DPR de la Société, qu'il souhaite acquérir ou non, au prix et aux conditions indiquées dans la Notification du DPR, tout ou partie des Participations Proposées non couverts par la Notification du DPR de la Société; étant précisé, pour plus de clarté, que les détenteurs de Parts Bénéficiaires de catégorie F ne seront pas autorisés à exercer un Droit de Premier Refus conformément à cet article 11 en ce qui concerne leurs Parts Bénéficiaires de catégorie F.

Si la Société et, le cas échéant, les Actionnaires Non Cédant Bénéficiaire du DPR notifient le Cédant de leur souhait d'acquérir plus de Participations que déterminées dans la Notification du DPR, alors (i) au cas où le nombre de Participations contenues dans la Notification du DPR de la Société est égal ou supérieur à celui des Participations Proposées, la Société sera autorisée à acquérir toutes ces Participations Proposées et (ii) au cas où le nombre de Participations Proposées déterminées dans la Notification du DPR est égal ou supérieur au nombre des Participations contenues dans la Notification du DPR de la Société, un tel excédant sera alors réparti au pro-rata entre les Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR ayant soumis une Notification des Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR, en fonction du nombre de Participations du DPR qu'ils détiennent.

Si la Société et, le cas échéant, l'Actionnaire Non Cédant Bénéficiaire du DPR n'exercent pas leur droit de préemption sur la totalité des Participations Proposées conformément au présent article 11 et si la Notification du DPR contient une disposition précisant, que, à moins que tous les Participations Proposées soient cédées conformément à l'article 11, aucune Participation ne saurait être vendue, aucune répartition des Participations Proposées ne sera effectuée en vertu du présent article 11, à moins que la totalité des Participations Proposées ne soit finalement répartie.

Si la Société ou tout Actionnaire Non Cédant Bénéficiaire du DPR choisit d'exercer son Droit de Premier Refus et acquiert l'une quelconque des Participations Proposées dans la période prévue à cet effet et précisée ci-dessus, une telle acquisition devra être effectuée dans les quinze (15) jours suivant la date à laquelle la Notification du DPR de la Société finale et/ou la Notification des Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR est reçue de la Société; à condition que cette période de quinze (15) jours puisse être prolongée de cent vingt (120) jours afin d'obtenir les autorisations nécessaires des agences gouvernementales ou entités ayant une autorité sur les parties concernées par une telle acquisition. Si ni la Société, ni aucun des Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR ne choisit d'exercer son Droit de Premier Refus et d'acquérir tout ou partie des Participations Proposées dans la période prévue à cet effet, le Cédant peut Transférer toutes les Participations Proposées à tout moment dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant une telle période, à un prix qui ne peut être inférieur au prix mentionné dans la Notification du DPR et avec des modalités accordées au Cessionnaire qui ne soient pas plus favorables que celles mentionnées dans la Notification du DPR. Au cas où le Cédant ne finalise pas un tel transfert proposé durant la période des quatre-vingt-dix (90) jours, le présent article 11 s'applique comme si aucune Notification du DPR n'avait été adressée à la Société ou aux Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR et toutes les périodes de notification prévues au présent article 11 seront alors réinitialisées.

Si les Participations Proposées sont proposées pour être Transférées pour une contrepartie qui n'est pas exclusivement en espèces, le Cédant devra alors inclure une Proposition Equivalente en Espèces dans la Notification du DPR. La Société, et le cas échéant, l'(les) Actionnaire(s) Non Cédant(s) Bénéficiaire(s) du DPR sera/seront autorisé(s) à contester une telle Proposition Equivalente en Espèces en envoyant une notification écrite au Cédant dans les cinq (5) jours de la date de réception de la Notification du DPR contenant la Proposition Equivalente en Espèces, si la Société, et le cas échéant, Mes Actionnaire(s) Non Cédant(s) Bénéficiaire(s) du DPR croi(en)t en toute bonne foi que la Proposition Equivalente en Espèces est moins favorable (notamment en ce qui concerne le prix) que celle adressée par le Cessionnaire proposé. Si le Cédant et la Société, et le cas échéant, l'/les Actionnaire(s) Non Cédant(s) Bénéficiaire (s) du DPR ne parviennent pas à un accord sur la Proposition Equivalente en Espèces dans le délai de dix (10) jours à compter de la date de la Notification du DPR contenant la Proposition Equivalente en Espèces, le prix des Participations Proposées devra être déterminé par

un expert, aux frais du Cédant, conformément aux dispositions de l'article 1592 du Code civil luxembourgeois. Sauf en cas de négligence grossière, les conclusions de l'expert lieront le Cédant et la Société, et le cas échéant, les Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR.

Le Cédant aura toujours la possibilité de se retirer et de révoquer son Notification du DPR jusqu'à la réception d'une Notification du DPR de la Société et/ou une Notification des Actionnaires Non Cédants Bénéficiaires du DPR sous réserve qu'en cas de contestation relative à une Proposition Equivalente en Espèces, le Cédant aura la possibilité de se retirer et de révoquer son Notification du DPR jusqu'à ce que (i) un accord sur l'estimation ait été trouvé entre le Cédant et la Société, et le cas échéant, l'/les Actionnaire (s) Non Cédant(s) Bénéficiaire (s) du DPR, ou (ii) une décision ayant force obligatoire de l'expert portant sur l'évaluation conformément au paragraphe précédent.

Le présent article 11 s'applique mutatis mutandis à tout nantissement de Participations ou toute garantie dont la mise en œuvre ou la réalisation peut entraîner un Transfert de Participations.

Art. 12. Au cas où un Actionnaire ou un groupe d'Actionnaires (le "Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe") propose de Transférer à un Tiers («le Tiers Acquéreur»), autrement que par un Transfert Autorisé, dans le cadre d'une ou de plusieurs transactions liées, un nombre de Participations Ordinaires de la Société supérieur à trente virgule zéro un pour cent (30.01%) des Participations Ordinaires de la Société alors émises (un "Transfert dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe"), le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe devra d'abord donner notification (une "Notification de Droit de Sortie Conjointe") aux autres détenteurs de Participations du DSC (les "Autres Actionnaires du Droit de Sortie Conjointe"), déclarant qu'il souhaite procéder à un tel Transfert, se référant au présent article 12 et comprenant les informations devront être délivrées dans une Notification du DPR conformément à l'article 11, étant entendu qu'au cas où une Notification du DPR ainsi qu'une Notification de Droit de Sortie Conjointe doivent être adressées, la Notification du DPR satisfera les exigences de notification du présent article 12 dans la mesure où une telle notification fera référence à cet article 12. Le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe devra adresser ou faire adresser tous les documents relatifs au Transfert dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe, au fur et à mesure que ces documents seront disponibles.

Chacun des Autres Actionnaires du Droit de Sortie Conjointe est, tant qu'il n'a pas choisi d'exercer son Droit de Premier Refus sur les Participations Proposées conformément à l'article 11, autorisé, par le moyen d'une notification écrite (la "Notification de l'Acceptation d'un Droit de Sortie Conjointe") adressé au Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe dans les quinze (15) jours de la Notification de Droit de Sortie Conjointe de demander au Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe d'inclure un nombre de Participations du DSC de cet Autre Actionnaire du Droit de Sortie Conjointe, catégorie par catégorie (en considérant, pour les besoins de ce paragraphe et du paragraphe ci-dessous, les Parts Bénéficiaires de catégorie B, les Parts Bénéficiaires de catégorie C, les Parts Bénéficiaires de catégorie D et les Actions comme étant de la même catégorie pour les besoins de cette phrase), égal au nombre total de Participations du DSC de la catégorie considérée détenue par l'Autre Actionnaire du Droit de Sortie Conjointe exerçant le droit multiplié par le Pourcentage de Vente du Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe (tel que défini dans la phrase suivante) (le "Droit de Sortie Conjointe") dans le Transfert au Tiers Acquéreur; étant précisé, pour plus de clarté, que les détenteurs de Parts Bénéficiaires de catégorie F ne seront pas autorisés à exercer un Droit de Sortie Conjointe conformément à cet article 12 en ce qui concerne leurs Parts Bénéficiaires de catégorie F. "Pourcentage de Vente du Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe" signifie une fraction dont le numérateur est le nombre de Participations du DSC, catégorie par catégorie, que le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe inclut dans la Notification de Droit de Sortie Conjointe et dont le dénominateur est le nombre de Participations du DSC, catégorie par catégorie, que le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe détient au total. Tout Droit de Sortie Conjointe peut seulement être exercée pour le même prix et selon les mêmes modalités que celles définies dans la Notification de Droit de Sortie Conjointe. Si le Tiers Acquéreur ne souhaite pas acquérir toutes les Participations qui lui ont été proposées, alors le nombre de Participations que chaque Actionnaire est autorisé à vendre sera réduit au prorata, catégorie par catégorie, au nombre total de Participations du DSC détenues par un tel Actionnaire par rapport au nombre cumulé de Participations du DSC détenues par tous les Actionnaires de la Société proposant de Transférer conformément aux dispositions de l'Article 12. Le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe aura un délai de soixante (60) jours à compter de l'expiration du délai de notification de quinze (15) jours mentionné dans le présent article pour vendre toutes les Participations que le Tiers Acquéreur a accepté d'acheter selon les modalités prévues dans la notification décrite à l'article 12.

Au cas où le Droit de Sortie Conjointe serait exercé dans le cadre de plusieurs Transferts impliquant le ou les mêmes cessionnaires, le prix à payer au bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe au titre du Transfert de ses Participations sera le plus élevée entre (i) le prix ou l'estimation du dernier Transfert qui est à l'origine du Droit de Sortie Conjointe, (ii) le prix moyen pondéré (ou l'estimation moyenne pondérée) de toutes les Participations Transférées au(x) cessionnaire(s) durant la période de douze (12) mois précédant la date à laquelle le Droit de Sortie Conjointe a été déclenché, et (iii) la valeur du marché telle que déterminée par un expert nommé en application de l'article 1592 du Code civil luxembourgeois.

En cas de Transfert dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe, chacun des Autres Actionnaires du Droit de Sortie Conjointe participant devra procéder à des déclarations et garanties dans les formes que le Cédant dans le Cadre d'un Droit de Sortie Conjointe est raisonnablement en droit d'attendre, relativement au droit de propriété du participant et

à sa capacité de Transférer les Participations qu'il proposent de Transférer, l'absence de tout privilège ou toute charge sur de telles Participations et la conformité d'un tel Transfert avec les lois et règlements applicables.

D. Gérance

Art. 13. La Société sera administrée par Nexar Capital Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 464, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (dans cet acte le "Gérant").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 19, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'Actionnaires et de titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C, convoquée par cet administrateur dans les deux (2) jours de sa nomination.

Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires et les titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 14. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi, les présents Statuts ou tout Pacte d'Actionnaires à l'assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 16. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

E. Décisions particulières

Art. 17. Pour être valables, les décisions énumérées ci-dessous (les "Décisions Particulières") ainsi que toute autres décisions énumérées en tant que telles dans tout Pacte d'Actionnaires, sont subordonnées à l'accord du Gérant, sauf dans les autres hypothèses prévues par tout Pacte d'Actionnaires.

Les Décisions Particulières sont:

- (a) l'approbation de modifications annuelles et substantielles du Plan d'Affaires;
- (b) la naissance d'une dette à long terme que l'on peut raisonnablement s'attendre à avoir un effet défavorable substantiel sur la stabilité financière de la Société, étant entendu que l'effet, pour être réputé défavorable sur la stabilité financière de l'entreprise, sera supposé comprendre, sans que cela soit limitatif, la naissance d'une dette à long terme supérieure d'un virgule cinq (1,5) fois l'EBITDA Moyen et la naissance d'une dette à long terme avec un taux d'intérêt supérieur au London Inter-Bank Offer Rate plus deux cent (200) points de base;
- (c) les dépenses en capital non prévues dans le budget annuel approuvé par le Gérant (le "Budget"), d'un montant supérieur à quatre pour cent (4%) du Budget;
- (d) les modifications aux documents organisationnels de la Société et des Filiales importantes de la Société (autres que pour clarifier, compléter ou corriger une ambiguïté ou un défaut ou de faire une modification administrative ou toute autre modification non essentielle);
- (e) la faillite et l'insolvabilité, y compris l'adoption de toute résolution concernant la liquidation de la Société ou de l'une de ses Filiales;
- (f) (i) la nomination ou la révocation des commissaires aux comptes de la Société ou de ses Filiales et (ii) l'approbation de l'allocation des profits et pertes telle que prévue dans un Pacte d'Actionnaires, dont l'approbation ne pourra être refusée déraisonnablement;
- (g) l'approbation des comptes annuels;
- (h) la réorganisation ou le changement de la nature, de l'étendue ou du ou des secteurs d'activité de la Société;
- (i) les changements substantiels dans la classification de la Société ou de l'une de ses Filiales concernant l'impôt fédéral américain sur le revenu;

(j) toute émission ou toute offre d'émission d'actions, d'options d'achat d'actions ou de titres dans le capital de la Société ou d'une Filiale (y compris toute émission secondaire), la modification ou le rachat (sauf dispositions contraires prévues dans tout Pacte d'Actionnaires) d'actions de quelque manière que ce soit ou la modification des droits de toute catégorie de détenteurs titres de la Société, y compris toute redistribution des actions rachetées aux nouveaux Actionnaires (sauf dispositions contraires prévues dans tout Pacte d'Actionnaires);

(k) tout appel public à l'épargne, garanti ou non, de titres de la Société (ou ses successeurs) qui est enregistré en vertu de la législation fédérale américaine sur les valeurs mobilières ou sous un régime étranger de titres ou de cotation;

(l) l'approbation de toute fusion, acquisition, vente, aliénation, consolidation, joint venture, scission ou apport des actifs de la Société ou une de ses Filiales constituant, dans ces cas, des branches, des secteurs d'activité ou des entreprises;

(m) tout changement dans les principes du plan de régime de rémunération adoptés par le Gérant au fil du temps;

(n) toute révocation, tout licenciement ou tout remplacement d'un Partenaire Employé;

(o) toute déclaration ou tout paiement de dividendes ou de distributions ou de rachats de Participations;

(p) Toute transaction substantielle entre la Société et le Partenaire Employé ou le détenteur de Parts Bénéficiaires de catégorie D telle que prévue dans un Pacte d'Actionnaires; et

(q) les transferts d'actifs de la Société pour un montant inférieur à leur juste valeur déterminée de bonne foi par le Gérant.

F. Décisions des actionnaires

Art. 18. L'assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C de la Société représente tous les Actionnaires et les titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement approuvée que si elle est également approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de mai à 11h00, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires et de titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C peuvent se tenir aux lieux et dates indiquées dans les avis de convocation.

Les quorums et les majorités requises pour les assemblées générales sont ceux prévus par la Loi, sauf si tout Pacte d'Actionnaires en dispose autrement.

Tout Actionnaire et tout titulaire de Parts Bénéficiaires de catégorie C peut participer à une réunion de l'assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective des membres à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

G. Surveillance de la Société

Art. 19. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé de sept (7) membres, répartis en trois (3) catégories: deux membres (2) seront des membres de catégorie A, trois (3) membres seront des membres de catégorie B et deux (2) membres seront des membres de catégorie C, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

Le Conseil de surveillance choisira, par décision unanime des membres de catégorie A et B, un (1) président parmi les membres de catégorie B, qui pourra être révoqué à tout moment en sa qualité de président (et, pour éviter toute confusion, non pas en sa qualité de membre de catégorie B) par consentement mutuel des membres de catégorie A et B.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la Loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat, pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Ils sont également librement révocables à tout moment en tant que membres du Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, par télécopie ou par tous moyens similaires de communication, du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. L'exigence d'une convocation

peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication. Lorsque les dates et lieux des futures réunions sont déterminés par une résolution du Conseil de Surveillance, des convocations spéciales ne seront pas requises pour ces réunions.

Les réunions du Conseil de Surveillance ne pourront valablement avoir lieu que si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de résolutions circulaires approuvées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télécopie ou par tous moyens similaires de communication, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter d'autres membres à une réunion.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions sont approuvées par la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions adoptées par résolutions circulaires ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

H. Informations aux titulaires de participations

Art. 20. La Société et chacune de ses Filiales devront maintenir une comptabilité fidèle et complète et d'autres dossiers financiers et devront fournir aux titulaires de Participations et à leurs représentants autorisés un accès raisonnable, pendant les heures normales de travail, à ces dossiers, pourvu que cet accès par les titulaires de Participations n'interfère pas déraisonnablement avec la conduite des affaires de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales.

La Société devra fournir aux titulaires de Participations (i) les comptes trimestriels consolidés et non audités dans les quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque trimestre financier ou aussitôt qu'ensuite disponible et (ii) les comptes annuels consolidés audités de la Société dans les quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de chaque année sociale ou aussitôt qu'ensuite disponible, dans les deux cas préparés en concordance avec les IFRS (ensemble, les "Etats Financiers de la Société")

I. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21 . L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve statutaire requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du solde des bénéfices nets annuels, en conformité avec les dispositions ci-dessous ainsi qu'avec celles de tout Pacte d'Actionnaires: les Parts Bénéficiaires de catégorie F auront droit à un intérêt cumulatif de huit pour cent (8%) par an sur le montant investi dans les Parts Bénéficiaires de catégorie F, calculé sur une base non capitalisée. Ces intérêts, calculables sur base d'une année de 360 jours et payables dans les trente (30) jours de ce chaque anniversaire de la Date du Closing, s'accumulent à chaque anniversaire de la Date du Closing. Ces intérêts ne devront être payés que si et dans la mesure où la Société a des bénéfices distribuables et suffisamment d'espèces disponibles pour ce paiement (l'"Intérêt Préférentiel sur Parts Bénéficiaires de catégorie F").

Aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Participations Ordinaires de la Société jusqu'à ce que tous les Intérêts Préférentiels sur Parts Bénéficiaires de catégorie F cumulatifs et dus aient été entièrement payés. Après le paiement complet de l'Intérêt Préférentiel sur Parts Bénéficiaires de catégorie F, les bénéfices restants de la Société seront alloués entre les détenteurs de Participations Ordinaires de la Société au pro rata sur une base calculée comme si les Parts Bénéficiaires de catégorie B (le cas échéant) et les Parts Bénéficiaires de catégorie C étaient des Actions de la Société. Des dividendes intermédiaires peuvent être distribués en observant les termes et les conditions prévus par la Loi et par ces Statuts.

J. Modifications des statuts

Art. 23. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, sauf si ces Statuts ou un Pacte d'Actionnaires en dispose autrement.

K. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution volontaire de la Société, l'assemblée générale des Actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires de catégorie C nommera, pour effectuer cette dissolution, un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) pour réaliser la liquidation et déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Dans toute liquidation volontaire ou dissolution de la Société les détenteurs de toute Part Bénéficiaire de catégorie F restant en circulation recevront, avant qu'il ne soit procédé à une quelconque distribution au profit des détenteurs de Parts Bénéficiaires de catégorie B, de Parts Bénéficiaires de catégorie C, de Parts Bénéficiaires de catégorie D (le cas échéant) et/ou Actions, le Droit de Liquidation Préférentiel des Parts Bénéficiaires de catégorie F concernant ces Parts Bénéficiaires de catégorie F restant en circulation.

Chaque Part Bénéficiaire de catégorie F aura un droit préférentiel dans la liquidation (le "Droit de Liquidation Préférentiel des Parts Bénéficiaires de catégorie F") égal à tous les Intérêts Préférentiels sur Parts Bénéficiaires de catégorie F cumulatifs mais restant en circulation. Ce droit préférentiel de liquidation sera versé aux titulaires des Parts Bénéficiaires de catégorie F avant tout paiement aux Actionnaires de la Société ou aux titulaires de tous autres titres de la Société dans le cadre de la liquidation.

Après paiement des Intérêts Préférentiels sur Parts Bénéficiaires de catégorie F, le surplus du boni de liquidation sera alloué entre les Actionnaires, les détenteurs de Parts Bénéficiaires de catégorie B (le cas échéant), les Parts Bénéficiaires de catégorie C, les détenteurs des Parts Bénéficiaires de catégorie D (le cas échéant) et les détenteurs de Parts Bénéficiaires de catégorie F au pro rata sur une base calculée comme si les Parts Bénéficiaires de catégorie B, les Parts Bénéficiaires de catégorie C (le cas échéant), les Parts Bénéficiaires de catégorie D et les Parts Bénéficiaires de catégorie F étaient des Actions de la Société.

L. Indemnisation

Art. 25. Pour les besoins de cet Article 25 "Personne Indemnisée" signifie (i) chaque membre du conseil de gérance du Gérant ou du Conseil de Surveillance de la Société et (ii) chaque fondé de pouvoir de la Société ou du Gérant.

Aucune Personne Indemnisée sera tenue responsable envers la Société, le Gérant, un Actionnaire ou un de leurs affiliés respectifs pour toutes pertes, revendications, dettes ou tous dommages quelconques résultant de, liés à ou en relation avec un Pacte d'Actionnaires, les affaires ou les opérations de la Société, du Gérant ou de l'une quelconque de leurs Filiales, sous réserve (x) des pertes, revendications, dommages ou dettes résultant de la négligence grave ou faute lourde ou (y) en cas de pertes, revendications, dommages ou dettes résultant de, liés à ou en relation avec un Pacte d'Actionnaires, toute violation d'un tel Pacte d'Actionnaires qui aura causé ces pertes, revendications, dommages ou dettes.

La Société, dans toute la mesure permise par la loi applicable, indemnisera et tiendra indemne chaque Personne Indemnisée contre toutes pertes, revendications, dettes ou tous dommages quelconques résultant de, liés à ou en relation avec un Pacte d'Actionnaires, les affaires ou opérations de la Société, du Gérant ou de l'une quelconque de leurs Filiales, sous réserve (x) des pertes, revendications, dommages ou dettes résultant de la négligence grave ou faute lourde ou (y) en cas de pertes, revendications, dommages ou dettes résultant de, liés à ou en relation avec un Pacte d'Actionnaires, toute violation d'un tel Pacte d'Actionnaires qui aura causé ces pertes, revendications, dommages ou dettes..

La Société remboursera à chaque Personne Indemnisée toutes dépenses (y inclus des frais et dépenses de conseil) encourus en relation avec l'instruction, la préparation, la poursuite ou la défense de toute action en justice ou instance pour laquelle une telle Personne Indemnisée est en droit d'être indemnisée par la Société en vertu de cet Article 25 avant l'issue finale de telles actions en justice ou instances dans les soixante (60) jours après réception par la Société d'une déclaration de la Personne Indemnisée demandant de telle(s) avance(s) au fil du temps, à condition qu'une telle Personne Indemnisée accepte de rembourser à la Société le montant d'une telle avance en relation avec l'affaire aussitôt qu'une ordonnance ou décision de justice non susceptible d'appel déciderait qu'une telle Personne Indemnisée n'est pas en droit d'être indemnisée par la Société en vertu de cet Article 25. Toute obligation de la Société d'indemniser, de contribuer ou d'accorder une avance en vertu du paragraphe précédent et de ce paragraphe est ci-après désignée comme "Obligation d'Indemnisation".

Nonobstant tout ce qui pourrait être prévu dans un Pacte d'Actionnaire, l'Obligation d'Indemnisation s'ajoutera à toute obligation que la Société peut avoir autrement.

L'Obligation d'Indemnisation de la Société sous cet Article 25 d'indemniser ou d'avancer les dépenses à un membre du Conseil de Gérance du Gérant ou du Conseil de Surveillance de la Société doit être la source première d'indemnisation et d'avances des dépenses d'une Personne Indemnisée et toute obligation d'un Actionnaire ou d'un de ses affiliés d'indemniser ou d'avancer des dépenses à cette Personne Indemnisée en vertu d'un contrat d'indemnisation avec cette Personne Indemnisée sera subordonné à l'Obligation d'Indemnisation de la Société et sera réduit par tout montant que la Personne Indemnisée perçoit comme indemnisation ou avance de la Société. Dans le cas où la Société reste en défaut d'indemniser ou d'avancer les dépenses à une Personne Indemnisée comme requis ou envisagé sous cet Article 25

("Montants d'Indemnisation Impayés") et où l'Actionnaire concerné ou tout affilié procède à un paiement d'une indemnisation ou avance de dépense à une telle Personne Indemnisée en vertu d'un contrat d'indemnisation avec une telle Personne Indemnisée au titre de Montants d'Indemnisation Impayés, l'Actionnaire en question ou, le cas échéant, son affilié, sera, dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, subrogé aux droits d'une telle Personne Indemnisée en vertu de cet Article 25 en ce qui concerne les Montants d'Indemnisation Impayés. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, l'obligation de la Société d'indemniser la Personne Indemnisée comportera les montants déboursés par l'Actionnaire en question ou un de ses Affiliés en vertu d'un contrat d'indemnisation avec une telle Personne Indemnisée et en relation avec un litige ou autres procédures impliquant ses services en tant que Personne Indemnisée, dans la mesure où ses montants ont été déboursés par l'Actionnaire en question ou, le cas échéant, son Affilié, pour un Montant d'Indemnisation Impayés.»

Frais

Le montant des frais qui incombe à la Société est évalué environ à trois mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, C. NOBLET, R. MOUTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10731. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010126682/1433.

(100143922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Duna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBREP II Duna S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127011/13.

(100144110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBREP II Neptune S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127017/13.

(100144111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

Le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG SHIPPING SERVICES S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010127022/13.

(100144092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

M.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.700.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127023/10.

(100144289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Meridiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.730.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERIDIANA S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010127027/12.

(100143862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Media Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.891.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010127025/13.

(100144021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Mpulse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 115.875.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MPULSE S.A.
MANACO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010127028/12.

(100143878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Multitel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.483.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Paul Galliver
Gérant B

Référence de publication: 2010127029/13.

(100144046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Real Estate Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.914.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2010127044/10.

(100144036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Multiutility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.487.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MULTIUTILITY S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127030/12.

(100143858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Nvision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach - Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 73.777.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NVISION S.A.
MANACO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010127032/12.

(100143876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 120.192,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.039.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Observe Luxco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010127033/13.

(100144215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 120.192,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.039.

Le bilan au 8 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Observe LuxCo S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010127034/13.

(100144219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Real Estate Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.914.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2010127045/10.

(100144038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Oben der Kirch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 132.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010127035/13.

(100143978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Oloron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.086.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLORON S.A.
DE BERNARDI Alexis / HEITZ Jean-Marc
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127038/12.

(100143871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

POSEIDON Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour Poseidon Luxco Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127039/13.

(100144109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Prestatec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 26.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010127040/13.

(100144016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 105.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010127041/13.

(100143925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Real Estate Hotels S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.914.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société REAL ESTATE HOTELS S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-85914 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société REAL ESTATE HOTELS S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

L.M.C Group S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010127042/14.

(100144032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Real Estate Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.914.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010127046/13.

(100144039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Remy Cointreau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 7.910.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010127047/13.

(100143965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Caves St. Remy-Desom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-5521 Remich, 9, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 19.799.

Il se dégage d'une déclaration de succession de Monsieur Pierre DESOM, en son vivant négociant en vin, époux de Madame Anne Marie Fernande WIROLLE, né à Remich le 7 février 1913, ayant demeuré en dernier lieu à L-5521 Remich, 9, rue Dicks, décédée «ab intestat» à Luxembourg le 4 septembre 2009, signée en date du 21 octobre 2009 à Remich,

que les cinq cent quarante (540) parts sociales détenues par le défunt dans la société CAVES ST. REMY-DESOM S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Dicks, L-5521 Remich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.799, ont été échues à

1) Monsieur Georges DESOM, industriel, né à Luxembourg le 29 octobre 1949, demeurant à L-5521 Remich, 9, rue Dicks;

2) Monsieur Albert DESOM, industriel, né à Luxembourg le 29 octobre 1949, époux de Madame Anne EYSCHEN, demeurant à L-5518 Remich, 4, rue de la Corniche; et

3) Madame Christiane DESOM, licenciée en sciences économiques, née à Mondorf-les-Bains le 10 février 1948, épouse de Monsieur Robert LIEBERMANN, demeurant à L-6730 Grevenmacher, 5, Grand-Rue.

Les mille (1.000) parts sociales de la Société sont désormais souscrites comme suit:

1) Monsieur George DESOM, prénommé, trois cent quatre-vingt-cinq (385) parts sociales;

2) Monsieur Albert DESOM, prénommé, trois cent quatre-vingt-cinq (385) parts sociales; et

3) Madame Christiane DESOM, prénommée, deux cent trente (230) parts sociales

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010127179/28.

(100143666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Robelco International Real Estate Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.442.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127048/10.

(100144313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Robelco International Real Estate Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.442.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127049/10.

(100144314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Royale Neuve VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.090.

In the year two thousand and ten, on the seventh of September.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "ROYAL NEUVE VIII S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.090, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 265 of 6 February 2009 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 11.45 a.m., with Mr Monsieur François MAYET, private employee, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Dominique PACCI, private employee, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

The meeting elected as scrutineer Mr Emmanuel LEBEAU, private employee, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to one hundred six thousand euro (EUR 106,000) through the issue of seven hundred fifty (750) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and advantages as the existing shares;

2. Subscription and full payment of 750 new shares by payment in cash by ROYALE NEUVE VII Sarl with registered office in L-2227 Luxembourg;

3. Creation of two categories of directors; Amendment of the articles of incorporation of the Company to permit the shareholders to appoint directors of A category and directors of B category. In this case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of an A director and a B director.

4. Nomination of the actual directors into 2 categories A and B directors.

5. Appointment of two new B directors: Mrs Aurélie Astruc and Mrs Delphine Guillou.

6. Subsequent amendment of the articles of incorporation of the Company to reflect these decisions.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution;

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to one hundred six thousand euro (EUR 106,000) through the issue of seven hundred fifty (750) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Subscription and Payment

All the seven hundred fifty (750) new shares are subscribed by ROYALE NEUVE VII Sarl, prenamed, represented by Mr Emmanuel LEBEAU, prenamed, at a total price of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) entirely allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares are fully paid up in cash by the ROYALE NEUVE VII Sarl, so that the total amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution;

As a consequence of the above resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at one hundred six thousand euro (EUR 106,000) consisting of one thousand sixty (1,060) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below."

Third resolution;

The general meeting resolves to create two categories of directors A and B and to amend article 10 (paragraph 4), article 11 (paragraph 7) and article 15 as follows:

" **Art. 10. (Paragraph 4).** The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The directors may be appointed as A directors and B directors. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting."

" **Art. 11. (Paragraph 7).** The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors and only if at least one A director and one B director are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting provided that at least one A and one B director have voted in favour of such decisions."

" **Art. 15.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the signature of the sole director or, if there is more than one by the joint signature of any two directors or if A and B director have been appointed, by the joint signature of one A director and one B director, or the single or joint signature(s) of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power."

Fourth resolution:

The general meeting resolves to nominate the following persons as A and B directors:

- A directors:

Mr Yvan Juchem,

Mr Noël Didier,

Mr Eric Berg;

- B director;

Mrs Stéphanie Majchrzak.

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to appoint Mrs Aurélie Astruc, private employee, born on 8 April 1977 in Paris (France), with professional address in L-2093 Luxembourg, 10 A, Boulevard Royal, and Mrs Delphine Guillou, private employee, born on 1st October 1980 in Léhon (France), with professional address in L-2093 Luxembourg, 10 A, Boulevard Royal as new B directors for an period expiring with the annual general meeting approved the accounts of 31 December 2010.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROYAL NEUVE VIII S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, Avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.090, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 265 du 6 février 2009 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur François MAYET, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique PACCI, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel LEBEAU, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cent six mille euros (EUR 106.000) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des 750 actions nouvelles par versement en numéraire par ROYALE NEUVE VII Sarl ayant son siège social à L-2227 Luxembourg.

3. Création de deux catégories de gérants; Adapter les statuts de la société afin de permettre aux actionnaires de nommer des administrateurs de catégorie "A" et des administrateurs de catégorie "B". Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

4. Nomination des administrateurs actuels dans deux catégories administrateur de catégorie A et administrateur de catégorie B.

5. Nomination de deux nouveaux administrateurs de catégorie B: Madame Aurélie Astruc et Madame Delphine Guillou.

6. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cent six mille euros (EUR 106.000) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) actions sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Toutes les sept cent cinquante (750) actions nouvelles sont souscrites par ROYALE NEUVE VII Sàrl, prénommée, représentée par Monsieur Emmanuel LEBEAU, préqualifié, pour un montant total de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) intégralement affectés au capital social de la Société.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par ROYALE NEUVE VII Sàrl, de sorte que le montant total de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à cent six mille euros (EUR 106.000) représenté par mille soixante (1.060) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs soit administrateur de catégorie A et administrateur de catégorie B et de modifier l'article 10 (paragraphe 4), l'article 11 (paragraphe 7) et l'article 15 comme suit:

" **Art. 10. (Paragraphe 4).** Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs peuvent être des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale."

" **Art. 11. (Paragraphe 7).** Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et pour autant qu'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B aient voté en faveur de telles décisions."

" **Art. 15.** La Société est engagée, en toutes circonstances, (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou, s'il y en a plus d'un par la signature conjointe de deux administrateurs et si des administrateurs A et B ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou la signature unique de tout fondé de pouvoirs spéciaux auquel un tel pouvoir de signature a été conféré par le conseil d'administration et ce dans les limites du pouvoir qui lui aura été conféré."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer les administrateurs suivants en tant qu'administrateur de catégorie A et administrateur de catégorie B:

- *administrateurs de catégorie A:*

Monsieur Yvan Juchem,

Monsieur Noël Didier,

Monsieur Eric Berg;

- *administrateur de catégorie B:*

Madame Stéphanie Majchrzak.

Sixième résolution;

L'assemblée générale décide de nommer Madame Aurélie Astruc, employée privée, née le 8 avril 1977 à Paris (France), avec adresse professionnelle à L-2093 Luxembourg, 10A, Boulevard Royal, et Madame Delphine Guillou employée privée, née le 1^{er} octobre 1980 à Léhon (France), avec adresse professionnelle à L-2093 Luxembourg, 10A, Boulevard Royal,

comme nouveaux administrateurs de catégorie B pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAYET, D. PACCI, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. LAC/2010/39514. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, 17 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010127050/205.

(100143920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Royale Neuve VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010127051/12.

(100143921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

RTS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.140.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010127052/13.

(100144023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

SSCP Enviro Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.729.

Extrait des décisions des associés prises en date du 16 septembre 2010

Les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants de la Société avec effet au 16 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

- M James Ronald Whittingham, né le 13 février 1978 à Jersey, les îles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat.

- M. René Paulus Maria Wolfkamp, né le 11 septembre 1959 à Hallendoorn, les Pays-Bas, ayant son adresse privée au 5, Kastanjelaan, 7721 ET Dalfsen, les Pays-Bas, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SSCP Enviro Parent S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010127430/20.

(100144450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Serico Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 431.375,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour Serico Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127054/13.

(100144125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Smart Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127055/10.

(100144206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Schiffahrts Gesellschaft Reederei Hamburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.375.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A. (en liquidation)

Jean-Marc HEITZ

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010127059/12.

(100143860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Select Tech S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.671.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société SELECT TECH S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-82671 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société SELECT TECH S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010127060/14.

(100143989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Select Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.671.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2010127061/10.

(100143990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Select Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.671.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2010127062/10.

(100143994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Select Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.671.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

HAMERVATE LIMITED

GORDALE MARKETING LIMITED

Signature

Référence de publication: 2010127063/13.

(100143995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Setrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 43, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 100.128.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127064/10.

(100144285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Société de Participation Européenne et Internationale S.A. (SPEI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127066/10.

(100143867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 155.565.

STATUTS

L'an deux mille dix. Le sept septembre.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de juin en 2011.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CENT EUROS (€ 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010127288/114.

(100144616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Seven Ventures Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.622.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010127065/13.

(100144024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Société de Participation Européenne et Internationale S.A. (SPEI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127067/10.

(100143870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Sorbatim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck.

R.C.S. Luxembourg B 64.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010127068/13.

(100143967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Sorim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck.

R.C.S. Luxembourg B 34.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010127069/13.

(100143968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Stader GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 132.364.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127070/10.

(100144284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Symfo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127072/10.

(100144198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Talamone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010127073/13.

(100143940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Tank and Wash Syrdall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Z.I. Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010127074/13.

(100143889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

TGF Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.139.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2010127075/13.

(100144025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Thosan, Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.940.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127076/10.

(100144286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

TK II ColInvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.553.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TK II ColInvest S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010127077/13.

(100144220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Trotto International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.518.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2010127078/13.

(100144029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Tulip Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.624.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2010127079/13.

(100144031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Utilities S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.364.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société UTILITIES S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-89364 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société UTILITIES S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.
L.M.C Group S.A
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010127080/14.

(100143997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Utilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.364.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2010127081/10.

(100143999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Utilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.364.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.
HAMERVATE LIMITED
GORDALE MARKETING LIMITED
Signature

Référence de publication: 2010127082/13.

(100144000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Varsagrup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127083/10.

(100143851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

William II Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour William II Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127085/13.

(100144106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Vedipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.813.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127084/10.

(100144299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Adforce Networks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 65, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 155.554.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ist erschienen:

"CK Networks", S.à r.l., mit Sitz in L-1450 Luxembourg, 65, Côte d'Eich,

vertreten durch ihre Geschäftsführer Herrn Konstantinos KRIARAKIS, Technischer Leiter, wohnhaft in L-1450 Luxembourg, 65, Côte d'Eich.

Diese Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist Werbung jeglicher Art.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Forderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Adforce Networks".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg (Grossherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Diese einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, den Geschäftsführer in Bezug auf sämtliche Verluste, Schäden oder Ausgaben aufgrund einer Klage oder eines Prozesses schadlos zu halten, durch die oder den er in seiner ehemaligen oder derzeitigen Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft belangt werden könnte, außer er wird infolge einer solchen Klage oder in einem solchen Prozess endgültig wegen schwerer Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher schlechter Verwaltung verurteilt.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendzehn.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf tausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) abgeschätzt.

Beschlüsse

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herrn Konstantinos KRIARAKIS, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: 65, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Kriarakis, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010. Relation: LAC/2010/38268. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 21. September 2010.

Référence de publication: 2010127100/91.

(100144473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Boulder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.395.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 21 septembre 2010 que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013:

- Madame Mireille GEHLEN, Administrateur, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Michele CLERICI, Administrateur, demeurant professionnellement au, 21 Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse

- Monsieur Marco THEODOLI, Administrateur, demeurant professionnellement au, 21 Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO, demeurant professionnellement au, 26 Rue Carabella, CH-6582 Pianezzo, Suisse.

Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010127896/24.

(100144505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Valbonne I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.582.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 6 avril 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateurs de:

Pierre-Alain Eggly, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Philippe Bertherat, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

Claude Demole, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. (560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

Le Conseil d'Administration du 22 avril 2010 a résolu:

- de coopter Madame Michèle Berger (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Claude Demole (60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 14 mai 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

Référence de publication: 2010127462/20.

(100144451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.